

Bilan économique 2020

Insee Conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes

n° 27

Juillet 2021



Coordination

Direction régionale de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes

Directeur de la publication

Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef

Thierry Geay
Philippe Mossant

Contributeurs

Dreets Auvergne-Rhône-Alpes - Christine Jakse
Dreal Auvergne-Rhône-Alpes - Jean-Yves Pouyet, François-Xavier Robin, Fabien Mulot et Christophe Rafrac
Draaf Auvergne-Rhône-Alpes - David Drosne
CERC Auvergne-Rhône-Alpes - Perrine Billard
Banque de France - Stéphane Albert et Sandrine Arthaud
Insee – Alette Cheptitski, Thierry Geay et Frédéric Lahi

Mise en page

Jouve

Bureau de presse

Nathalie Camus – Insee Auvergne-Rhône-Alpes
Tél : 04 78 63 26 96 – Fax : 04 78 63 25 11
Courriel : dr69-sed-conseil-media@insee.fr

Éditeur

Insee national de la statistique et des études économiques
www.insee.fr

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à juin 2021. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel pour les autres évolutions du bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional. Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Signes conventionnels utilisés

...	résultat non disponible
///	absence de résultat due à la nature des choses
e	estimation
p	résultat provisoire
r	résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	résultat non significatif
€	euro
M	million
Md	milliard

Avant-propos

Comme chaque année, le bilan économique Auvergne-Rhône-Alpes dépeint le panorama de la situation de notre région. Fruit des contributions de chaque expert dans son domaine, il offre un éclairage complet et précis destiné à l'ensemble des décideurs. Je remercie chaleureusement l'ensemble des rédacteurs d'avoir apporté leur contribution à cet édifice commun.

L'année 2020 présente un caractère tout à fait exceptionnel et rompt avec l'élan amorcé ces dernières années. La crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de Covid-19 a touché de plein fouet notre pays, notre région, avec des retombées plus ou moins fortes selon les secteurs. Les périodes de confinement ont mis en sommeil une partie de l'économie.

Ainsi, à la fin de cette année 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes, l'emploi salarié baisse de 1,7 %, tout en restant au-dessus des trois millions de salariés ; dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 6,1 %. Particulièrement touché par les mesures de fermetures des établissements dit « non-essentiels », le secteur du tourisme, très présent dans la région, est le premier affecté, plus fortement dans les hôtels que dans les campings. Très impacté par la limitation des déplacements, le secteur des transports souffre également avec une chute de 68,5 % du trafic aérien, exprimé en nombre de passagers transportés et une baisse générale du nombre de véhicules neufs vendus. La construction est également concernée par la baisse de l'activité, mais l'emploi du secteur résiste et termine en hausse (+ 2,1 %). Enfin, l'évolution du nombre de créations d'entreprises surprend, battant un nouveau record en dépit des circonstances sanitaires si particulières.

Ce bilan de l'année 2020, montrant une activité économique en grande difficulté pour de nombreux secteurs, ne sera, je l'espère, que le témoignage d'une étape difficile nous conduisant vers la fin de cette crise sanitaire inédite. Je formule le vœu que cet ouvrage serve de référence pour évaluer les conséquences de cette pandémie. Que l'ensemble des analyses, ici réunies, soient utiles, partagées et discutées par le plus grand nombre.

Bonne lecture !

Jean-Philippe Grouthier
Directeur régional de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes

Sommaire

Synthèse régionale	7
Une année profondément affectée par la crise sanitaire	7
Contexte national	9
En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale	9
Emploi	12
L'emploi salarié plus fortement touché qu'au plan national	12
Chômage	14
Augmentation du chômage en 2020	14
Démographie d'entreprises	16
Toujours plus de créations d'entreprises, en dépit du contexte sanitaire	16
Agriculture	18
La crise sanitaire perturbe la demande et influe sur les prix	18
Construction	20
La construction en difficulté, seul l'emploi résiste	20
Transports	22
Marché des véhicules neufs, trafics aérien et fluvial en très forte baisse	22
Énergie - climat	24
La crise sanitaire entraîne une baisse de la pollution et de la consommation d'électricité	24
Crédit	26
Les prêts garantis par l'État dopent les encours de crédit	26
Définitions	28

Une année profondément affectée par la crise sanitaire

Succédant à trois années dynamiques, l'année 2020 restera marquée par le grand coup d'arrêt porté à l'économie régionale. De confinements en couvre-feux en passant par la fermeture de certains établissements, tous les secteurs et tous les acteurs économiques ont été touchés par la pandémie de Covid-19, à des degrés divers toutefois. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'emploi salarié baisse de 1,7 % et, dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 6,1 %. Le secteur du tourisme, particulièrement présent dans la région, est durement touché, plus fortement dans les hôtels que dans les campings. Très impacté par la limitation des déplacements, le secteur des transports souffre avec une chute de 68,5 % du trafic aérien, exprimé en nombre de passagers transportés, et une baisse générale du nombre de véhicules neufs vendus. La construction est également concernée par la baisse de l'activité, seul l'emploi du secteur résiste et termine en hausse (+ 2,1 %). Enfin, l'évolution du nombre de créations d'entreprises surprend, battant un nouveau record en dépit des circonstances sanitaires si particulières.

L'emploi décroche : - 1,7 %

Après avoir connu une période faste sur les huit dernières années, l'emploi salarié décroche suite à la crise sanitaire et aux confinements successifs. Fin 2020, la région compte 3 011 000 salariés, soit 52 000 de moins qu'il y a un an et une baisse de 1,7 %, supérieure à celle du niveau national (- 1,1 %). Les effets de la crise sanitaire se font particulièrement ressentir dans le secteur tertiaire marchand (- 4,0 %) ainsi que dans l'industrie (- 1,6 %). Le secteur tertiaire non marchand (+ 1,0 %) et la construction (+ 2,1 %) parviennent à rester dans le vert. Enfin, l'emploi intérimaire chute de manière inédite lors du premier confinement, mais se redresse par la suite.

Demandeurs d'emploi (cat. A, B et C) en hausse : + 6,1 %

Fin 2020, en dépit des reprises d'emploi et du renforcement de l'activité partielle pour limiter les effets de la crise sanitaire, le nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, enregistre une hausse de 6,1 %. Elle est plus conséquente pour les personnes inscrites en catégorie A, sans activité et inscrites à Pôle emploi (+ 9,8 % sur

un an). L'accroissement est nettement plus modéré pour les personnes cumulant activité réduite et recherche d'emploi (+ 0,7 %). L'année est marquée par des mouvements conséquents de va-et-vient entre les catégories de demandeurs d'emploi, liés aux contraintes imposées par les confinements successifs. Malgré la hausse du nombre de demandeurs d'emploi, le taux de chômage régional au sens du Bureau International du Travail (BIT) reste stable à 7,0 % de la population active, en deçà du taux national (8,0 %, en légère baisse de 0,1 point). Cette évolution en trompe-l'œil tient à la définition du taux de chômage : les personnes définies comme chômeuses au sens du BIT doivent mener une recherche active d'emploi. Or, celle-ci a été fortement limitée en 2020 par les périodes de confinement, faisant sortir certains demandeurs d'emploi des statistiques du taux de chômage au sens du BIT.

Créations d'entreprises plus élevées qu'en 2019 : + 3,2 %

Malgré une situation de l'emploi plus que morose, les créations d'entreprises continuent de croître dans la région. Le niveau atteint dépasse celui de 2019, qui était déjà une année record. En 2020, 103 500 entreprises ont été créées en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 3,2 %, un taux toutefois en retrait par rapport à celui des années précédentes. Le premier semestre, particulièrement morose, subit de plein fouet le choc du premier confinement. Mais le nombre de créations repart et grimpe en flèche au troisième trimestre. Le deuxième confinement de novembre-décembre n'a eu que des effets limités, avec une légère baisse au quatrième trimestre. Les créations sous le statut de microentrepreneur portent l'essentiel de la croissance régionale (+ 6,0 %), tandis que les créations sous forme sociétale se maintiennent. En revanche, les créations d'entreprises individuelles fléchissent (- 7,4 %). Effet indirect de la crise sanitaire, les défaillances d'entreprises sont en chute libre (- 43 % par rapport à 2019). Cette baisse est la conséquence de deux facteurs qui se combinent. Lors du premier confinement, les tribunaux de commerce ont dû reporter leurs jugements. Puis, le déploiement massif des aides de l'État destinées aux entreprises en difficulté a réduit de fait les procédures de redressement judiciaire.

Construction : tous les indicateurs en baisse, sauf l'emploi (+ 2,1 %)

Dans le secteur de la construction, les indicateurs affichent un fort repli en 2020. Les mises en chantier de logements, avec 49 300 logements commencés, sont en recul de 3,9 % par rapport à l'année 2019. De même, les autorisations à la construction décrochent (- 13,6 %) pour atteindre un cumul de 55 200 logements sur l'année. En termes de commercialisation, 14 240 maisons et appartements neufs sont réservés, en recul de 23 % par rapport à 2019. La construction de locaux est également orientée à la baisse et les activités d'entretien-rénovation du Bâtiment voient leur niveau d'activité reculer et les carnets de commandes des travaux publics se réduire. Dans ce climat morose, l'emploi salarié de la construction progresse néanmoins (+ 2,1 %), même si l'intérim décroît en fin d'année.

Transports : baisse record du nombre de passagers transportés (- 68,5 %)

Dans le secteur des transports, le constat est identique, en lien avec la forte limitation des déplacements imposée par les confinements. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs enregistre une baisse importante, quel que soit le type de véhicules. Les ventes de véhicules particuliers neufs chutent de 23 %, celles de véhicules utilitaires légers de 14 %. Le trafic aérien fait partie des secteurs les plus touchés par la pandémie sanitaire mondiale et connaît une diminution historique du nombre de passagers transportés (- 68,5 % dans la région). Le bassin Rhône-Saône est le bassin français qui subit la plus forte contraction du transport fluvial de marchandises.

Agriculture : envolée des prix sur les fruits et légumes

La crise sanitaire et ses conséquences sur la vie économique ont également modifié les habitudes de consommation des ménages et perturbé la demande, nécessitant une grande réactivité de la part des acteurs de la chaîne alimentaire et plus particulièrement des producteurs du secteur agricole. L'année 2020 s'est révélée être chaude et sèche, pénalisant les rendements de plusieurs cultures. Les productions de vin, de lait, de bovins et de porcs subissent

les conséquences économiques de cette crise avec des effets disparates sur les prix. La filière fruits et légumes voit les prix de nombreuses productions s'envoler.

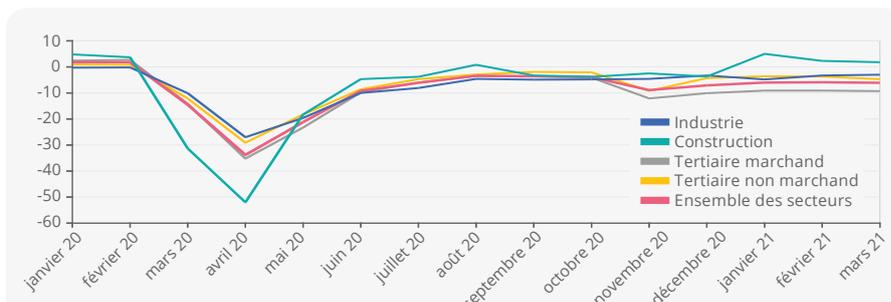
Énergie-climat : forte baisse de la pollution en période de confinement

Comme cité précédemment, l'année 2020 est une année chaude et ensoleillée ; elle connaît deux épisodes de canicule, en juillet et en août. La température maximale moyenne est ainsi la plus forte enregistrée depuis dix ans. Le mois de novembre, en particulier, est marqué par un déficit de précipitations, le plus important depuis 1978. La crise sanitaire fait chuter la pollution de l'air pendant les périodes de confinement et la consommation d'électricité connaît également une baisse de près de 6 %. La production d'électricité renouvelable, essentiellement liée à la production hydraulique dans la région, a en revanche progressé de 7 %.

Crédits : hausse record en 2020 (+ 10 %)

Poussée par la situation de crise sanitaire, la distribution des crédits a atteint des records, avec plus de 275 milliards d'euros d'encours, soit une hausse de près de 10 %, après + 6,0 % en 2019. La politique de soutien aux entreprises, destinée à atténuer les conséquences économiques de la crise, a eu pour effet une augmentation exceptionnelle

► 1. Évolution, par rapport à la même période de 2019, du volume d'heures rémunérées par secteur



Note : la comparaison se fait avec le même mois de 2019, ce qui occasionne une rupture en janvier 2021 (les mois de l'année 2020 sont comparés aux mêmes mois de 2019 (m-12) et les mois de 2021 sont comparés aux mêmes mois de 2019 (m-24)). Cette rupture est signalée par le trait vertical pointillé.
Source : DSN, traitements Insee - glissement en % - données mensuelles consultées au 28 mai 2021

des encours de crédits de trésorerie (+ 68 %). La progression des crédits à l'habitat reste effective quoique plus modérée que les années passées.

Deux autres marqueurs de la vie économique illustrent l'impact de la crise sanitaire dans notre région.

Nombre d'heures rémunérées : le volume d'heures rémunérées par les entreprises donne un aperçu du niveau d'activité dans la région. Ses fluctuations montrent de grandes différences sectorielles.

En mars 2021, le volume d'heures rémunérées se situe 6 % au-dessous du niveau de mars 2019 (- 9 % dans les services marchands, - 3 % dans l'industrie et + 2 % dans la construction).

Montant des transactions par carte bancaire

: fortement en repli lors du premier confinement en mars-avril 2020, de manière un peu moins marquée à l'automne, les transactions par carte bancaire font état d'un repli de la consommation bien moins sévère en toute fin d'année. En début d'année 2021, le niveau des transactions CB reste néanmoins 8 % au-dessous de la même période de 2019, avec de fortes fluctuations hebdomadaires. Toutefois, les informations nationales les plus récentes montrent une forte reprise de la consommation des ménages en mai 2021.

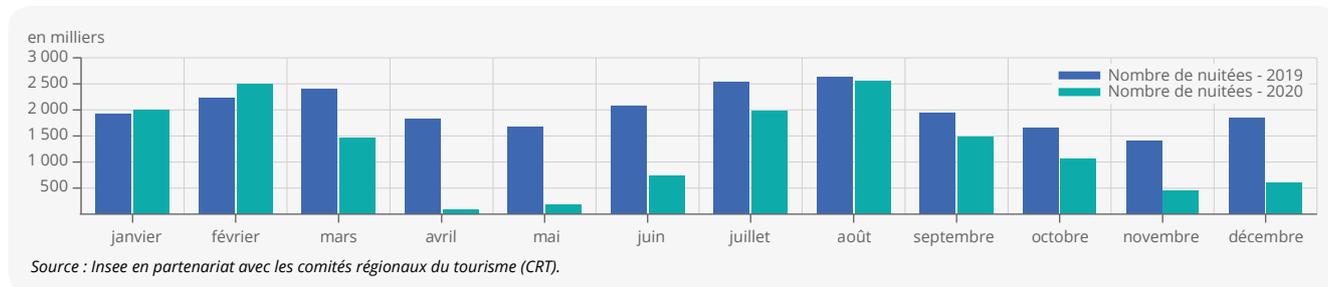
Auteur :

Thierry Geay, Insee Auvergne-Rhône-Alpes

► Tourisme

Les impacts de la crise sanitaire en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 ont été plus marqués dans les hôtels que dans les campings. Dans les hôtels de la région, la fréquentation se contracte fortement (- 38 %), s'établissant à seulement 15 millions de nuitées en 2020. L'année avait pourtant remarquablement bien débuté avec une fréquentation en très nette hausse en janvier et février (+ 12 % en février notamment). Sans surprise, c'est pendant les mois de confinement (de mars à mai et de novembre à décembre) que les baisses de fréquentation hôtelière ont été les plus importantes. En juin, une reprise timide avait été observée, suivie d'un mois de juillet en baisse limitée à - 22 % et d'un mois d'août presque équivalent à celui de 2019 (- 3 %). La baisse globale du nombre de nuitées au niveau régional (- 15 %) recouvre des situations extrêmement contrastées au 3^e trimestre 2020 : bilan très favorable en Ardèche dont la fréquentation progresse sensiblement (+ 6 % par rapport à 2019), relative stabilité dans le Cantal, la Haute-Loire et la Savoie et net recul pour les autres départements, particulièrement important dans l'Ain (- 29 %) et le Rhône (- 30 %). Sur la région et sur l'ensemble de l'année, les hôtels non classés ont sensiblement mieux résisté (- 27 % de fréquentation) que les hôtels classés (- 39 %).

► 2. Nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2019 et 2020 selon les mois



La fréquentation des campings enregistre une baisse moins importante que celle des hôtels. En premier lieu, ce mode d'hébergement réalise le plus gros de sa saison sur le troisième trimestre, période la moins affectée par les restrictions liées à la crise sanitaire. Il est également probable que ce mode d'hébergement en plein-air se soit révélé plus rassurant pour les touristes. Enfin, contrairement aux hôtels, les campings n'ont pas été concernés par la baisse du tourisme d'affaires.

Au troisième trimestre, en Auvergne-Rhône-Alpes, la quasi-totalité des campings étaient ouverts et leur fréquentation a baissé d'environ 8 %, soit un recul moitié moindre que celui observé pour les hôtels sur cette période. La clientèle étrangère est moins venue cet été que d'ordinaire. Ils sont presque un tiers de moins à s'être déplacés dans les campings de la région, faisant place à une part plus importante de clientèle française (74 % en 2020 contre 66 % en 2019).

En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale

L'activité mondiale en 2020 a été avant tout déterminée par l'évolution de la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement adoptées dans les différents pays. La Chine, où le confinement strict et la chute de l'activité ne se sont pas étendus au-delà du premier trimestre, a enregistré un PIB en croissance de 2,3 % en moyenne sur l'année. Les États-Unis – où l'épidémie s'est peu à peu intensifiée, entraînant la mise en place de restrictions locales – et le Japon – bien que relativement épargné – ont en revanche connu une chute du PIB de – 3,5 % et – 4,7 % respectivement. De même, et de façon plus marquée, le PIB a diminué de 6,7 % en moyenne dans la zone euro, laquelle a connu deux vagues épidémiques, au printemps et à l'automne, et instauré des restrictions nationales strictes. Dans la plupart des pays, la consommation des ménages a souffert des mesures limitant les déplacements et les opportunités de consommer ; la production des branches du commerce, des services de transport et de l'hébergement-restauration ont été particulièrement affectées.

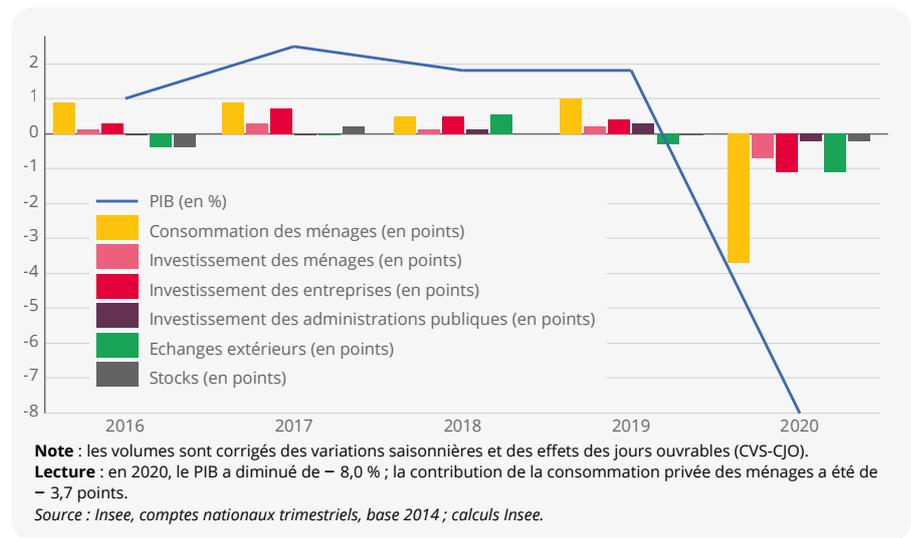
En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro

Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à – 8,0 % en 2020¹ ► **figure 1**. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (– 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (– 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement – 9,8 % et – 10,8 %). Tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages², de – 3,7 points : les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec – entre autres – la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels », des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien que, de manière inhabituelle, la baisse de

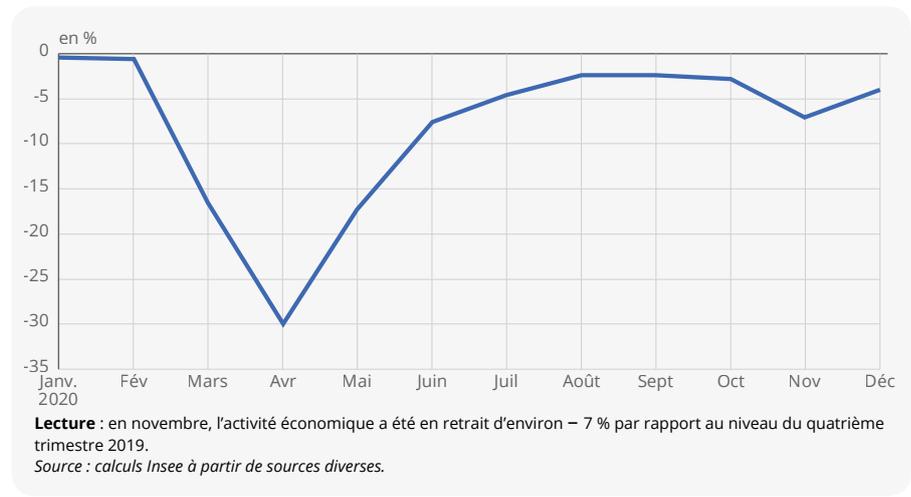
l'investissement n'ait guère été amplifiée par rapport à celle de l'activité, ce poste contribue à hauteur de – 2,1 points à la chute du PIB – l'investissement des entreprises contribuant plus que celui des ménages et que celui des administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs suit, à – 1,1 point : les exportations ont en effet davantage

diminué que les importations, bien que les deux aient pâti de la situation économique dégradée de la France et de ses principaux partenaires (notamment européens). Cette forte baisse du PIB en moyenne sur l'année recouvre cependant de grandes disparités mensuelles, au gré de l'évolution de la pandémie et des mesures de restrictions ► **figure 2**. Le creux

► 1. Variations annuelles du PIB et contribution des principaux postes de la demande



► 2. Pertes d'activité mensuelles estimées, écart au quatrième trimestre 2019



1 Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.
 2 Contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait.

d'activité le plus marqué s'est situé au mois d'avril, à environ - 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019) : il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses entreprises à réduire ou cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la difficulté à instaurer massivement le télétravail. Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de - 3 % par rapport à son niveau d'avant crise. La résurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, celle-ci se situant ce mois-ci à - 7 % en écart à l'avant crise : les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail).

L'impact de la pandémie a été contrasté suivant les différentes branches d'activité

En 2020, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage baissé que la consommation privée, avec néanmoins

des différences selon les branches ► **figure 3.** La chute de la valeur ajoutée a été la plus forte dans l'hébergement-restauration (- 42 %) – en lien avec les fermetures réglementaires et l'arrêt d'une grande partie du tourisme –, dans les matériels de transport (- 28 %) et les services de transport (- 23 %) – qui ont souffert de la baisse des déplacements nationaux et internationaux –, dans la construction (- 16 %) – qui a surtout été affectée pendant le premier confinement –, et dans les autres services aux ménages (- 23 %) – qui regroupent les activités culturelles et sportives. Au total, les contributions les plus fortes à la baisse totale de la valeur ajoutée sont celles de l'hébergement-restauration, des services de transport et – en raison de leur poids dans la valeur ajoutée et dans le sillage de la situation économique globalement dégradée – des services aux entreprises ; chacune à hauteur d'environ - 1 point.

Avec l'utilisation massive de l'activité partielle, l'emploi a beaucoup moins baissé que l'activité économique

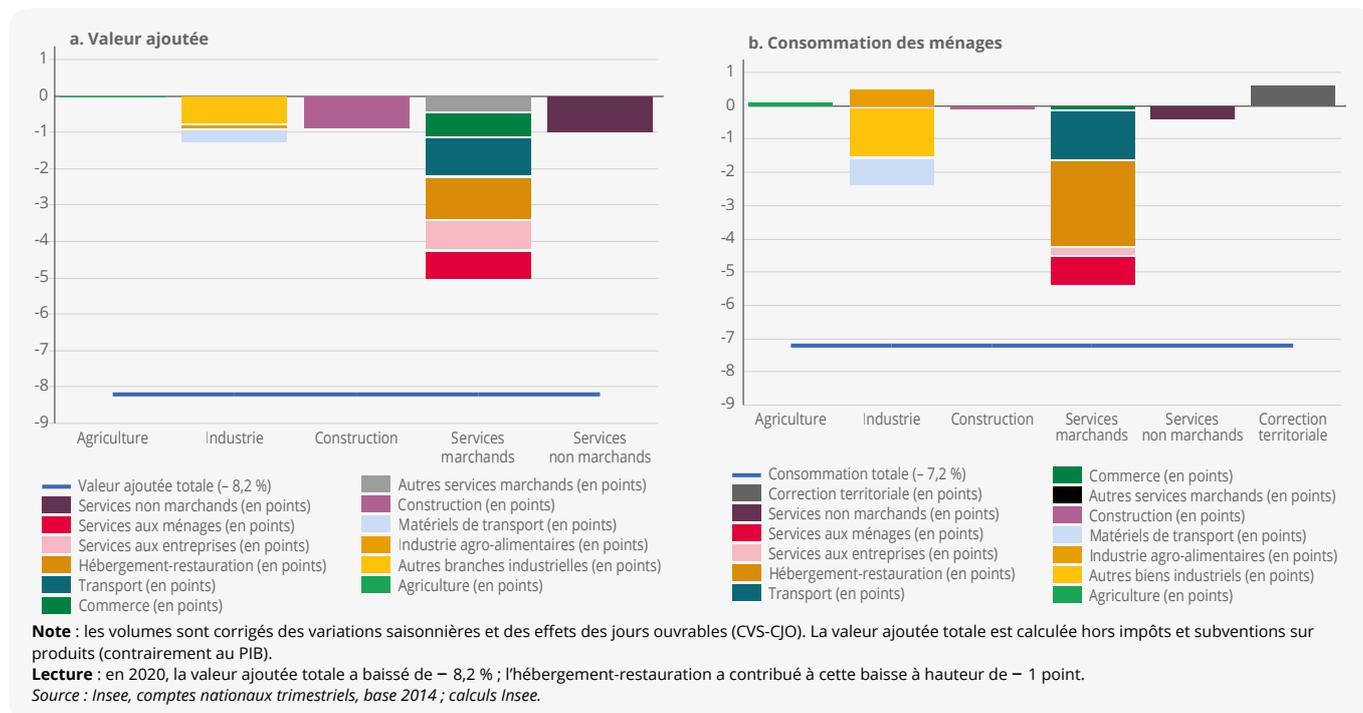
Après une accélération en 2019 (+ 266 100 emplois en fin d'année par rapport à la fin d'année 2018, après 171 500), l'emploi salarié privé a diminué en 2020 (- 332 300) : l'ampleur de la baisse a cependant été bien moindre (- 1,7 % par rapport à fin 2019) que pour l'activité économique. Le dispositif

d'activité partielle, considérablement renforcé dès le début de la crise sanitaire, a été massivement utilisé par les entreprises afin de conserver une grande partie de leurs salariés empêchés de travailler : en avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi été concernés³. Le taux de chômage a connu des mouvements contraires et atypiques en 2020 : le contexte des deux confinements a en effet rendu difficiles, voire impossibles, les démarches de recherche active d'emploi, affectant par conséquent la mesure du taux de chômage⁴. Ces effets « en trompe l'œil » expliquent la baisse du taux de chômage au deuxième trimestre et en partie la baisse survenue également au quatrième trimestre : le taux de chômage s'y est situé à 8 % de la population active, soit quasiment le même niveau qu'un an auparavant (après 8,1 % fin 2019).

En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises ont été préservés, grâce aux mesures de soutien

Après une évolution particulièrement dynamique en 2019 (+ 3,4 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé plus modérément en 2020 (+ 1,0 %). D'une part, la masse salariale a diminué (- 4,1 %, conséquence des destructions d'emploi et de la mise au chômage partiel de nombreux salariés). C'est aussi le cas des revenus de la propriété

► 3. Variations annuelles et contribution des branches



3 Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

4 Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

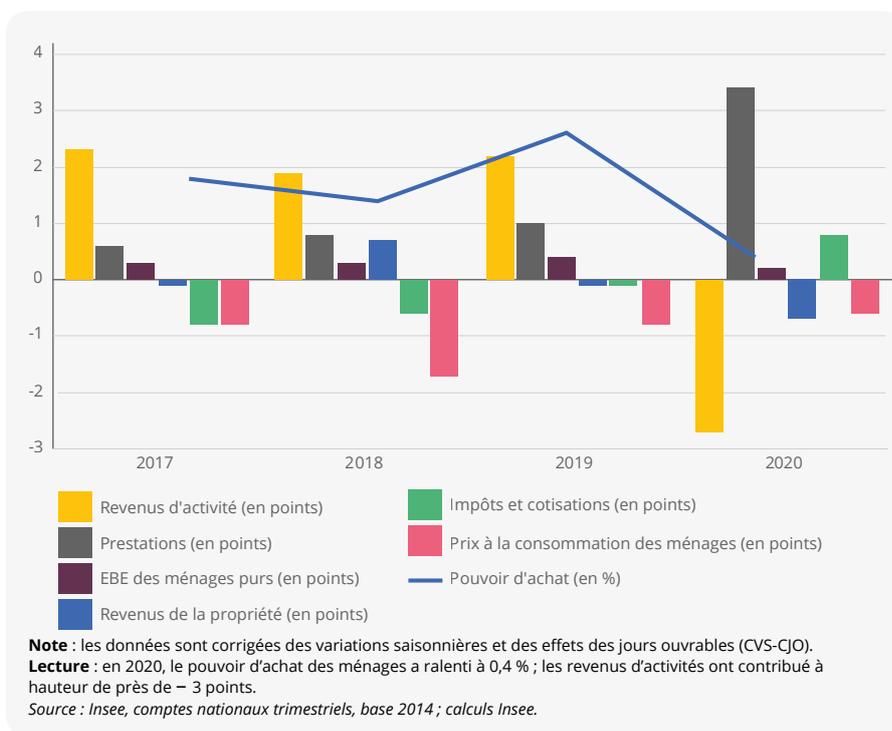
(- 12,6 %) – reflétant en particulier le recul des dividendes versés. Cependant, les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), ainsi que les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, RSA, impôts) ont permis au revenu des ménages de globalement résister. Les prestations sociales ont ainsi augmenté de 9,5 %, tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué à - 3,6 %. Le fonds de solidarité a notamment limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (- 0,6 %). Par ailleurs, le déflateur de la consommation des ménages a ralenti avec l'inflation en 2020, à + 0,6 % après + 0,8 %. Finalement, le pouvoir d'achat a fortement ralenti à 0,4 %, après 2,6 % ► **figure 4** ; tandis que le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est maintenu (0,0 %).

Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a chuté de 8,5 %. Le taux de marge a certes baissé lui aussi, mais dans une moindre mesure, à 31,7 % (après 33,4 % en 2019), soutenu par les dispositifs de soutien mentionnés précédemment (fonds de solidarité notamment et chômage partiel). Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé entre 2015 et 2018, après avoir temporairement augmenté en 2019 sous l'effet principalement de l'enregistrement du CICE. ●

Autrice :

Aliette Cheptitski, Insee

► **4. Variations annuelles et contributions du pouvoir d'achat**



L'emploi salarié plus fortement touché qu'au plan national

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'année 2020 aura marqué l'arrêt de la croissance de l'emploi salarié de ces dernières années. Il se replie de 1,7 %, plombé notamment par les deux confinements nationaux. Les effets de la crise sanitaire se font particulièrement ressentir dans le secteur tertiaire marchand ainsi que dans l'industrie. L'emploi intérimaire chute de manière inédite lors du premier confinement, mais se redresse par la suite. Enfin, le secteur tertiaire non marchand et la construction parviennent à rester dans le vert.

Après avoir connu une période de progression régulière sur les huit dernières années, l'emploi salarié en Auvergne-Rhône-Alpes décroche suite à la crise sanitaire. Fin 2020, la région compte 3 011 200 salariés, soit 52 100 de moins qu'il y a un an et une baisse de 1,7 % ► **figure 1**. La France enregistre également une régression, mais moins marquée (- 1,1 %), grâce à une fin d'année moins difficile.

Se terminant par un premier confinement strict, avec la mise à l'arrêt de nombreuses activités, le premier trimestre est le plus défavorable de l'année 2020, avec une baisse de l'emploi salarié de 2,2 % par rapport au trimestre précédent. Après s'être redressé durant l'été, il plonge de nouveau au quatrième trimestre, mais moins fortement qu'en début d'année (- 0,8 %).

L'emploi privé concentre les pertes régionales avec - 2,4 %. L'emploi public tient bon, malgré un début d'année difficile, et, au final, progresse de 1,0 %. Au niveau départemental, la Savoie (- 8,7 %) et la Haute-Savoie (- 4,5 %) pâtissent d'une fin de saison touristique 2019-2020 avortée et de la fermeture des stations de ski lors du deuxième confinement ► **figure 2**. Dans la région, seule la Haute-Loire garde un niveau d'emploi semblable à celui de l'année 2019.

L'industrie est particulièrement malmenée mais la construction se renforce

En 2020, l'emploi industriel régional recule de 1,6 %, dans un contexte national similaire (- 1,8 %). L'agro-alimentaire et la branche « énergie, eau et traitement des déchets » résistent (respectivement + 0,1 % et + 0,5 %). Les autres branches décrochent nettement, jusqu'à - 2,8 % pour la fabrication de matériels de transport ► **figure 3**.

La Haute-Savoie subit la plus forte baisse (- 3,4 %), suivie par le Puy-de-Dôme (- 2,4 %). Le Rhône, l'Isère et la Loire, qui sont les trois plus gros départements industriels de la région, reculent plus modérément, entre - 1,3 % et - 1,6 %.

La construction fait office d'exception et l'emploi y progresse de 2,1 %, à un rythme similaire à celui du niveau national. À part dans l'Ain où il régresse (- 0,8 %) et dans le Cantal où il reste stable, l'emploi augmente dans tous les autres départements, avec des hausses supérieures à 3 % dans les deux Savoie. Le second semestre 2020 porte l'essentiel de la croissance régionale.

L'hébergement-restauration, frappé par la crise, tire le tertiaire marchand vers le bas

Sur l'année, le secteur tertiaire marchand enregistre une baisse de 4,0 % dans la région, ce qui représente 52 400 emplois détruits ► **figure 4**. Avec la fermeture administrative des restaurants et la mise à l'arrêt de la plupart des activités touristiques, l'emploi dans l'hébergement-restauration enregistre une année noire : - 21,2 % en Auvergne-Rhône-Alpes, contre - 11,2 % en France. Les services aux ménages, qui regroupent les activités de loisirs et récréatives, sont également très touchés (- 5,6 %). Les autres branches reculent moins nettement, la baisse la plus importante étant de - 3,4 % pour les services immobiliers. L'information-communication est la seule à rester dans le vert (+ 0,6 %).

En lien avec l'arrêt des activités touristiques, la Savoie (- 18,4 %) et la Haute-Savoie (- 9,5 %) subissent les plus fortes baisses de la région. Les autres départements reculent plus modérément, entre - 1,4 % et - 3,5 %.

Comme la construction, le tertiaire non marchand parvient à progresser légèrement. L'emploi croît de 1,0 %, porté en particulier par les activités pour la santé humaine en cette période de pandémie. Il augmente dans des proportions semblables en France (+ 0,8 %). Hormis le Cantal et la Drôme en léger repli, le tertiaire non marchand progresse partout dans la région, jusqu'à + 2,5 % en Savoie.

Intérim : entre chute vertigineuse et fort rebond, l'année reste dans le rouge

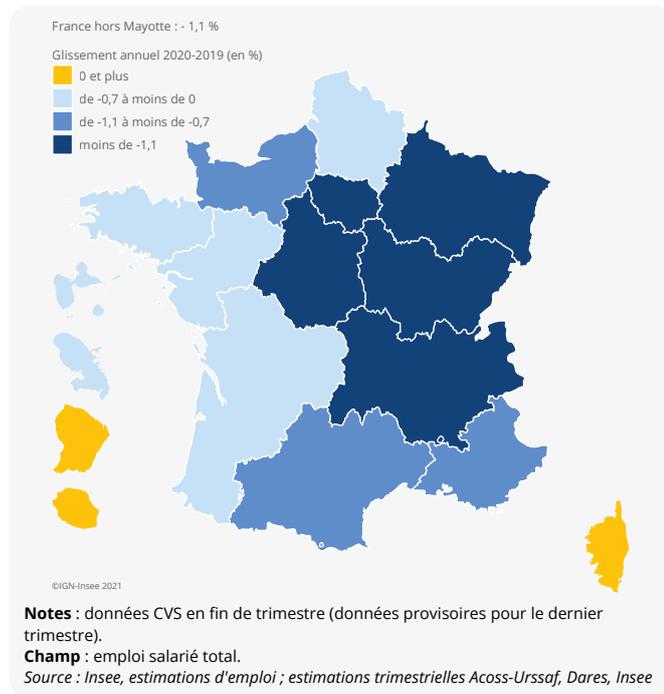
L'année 2020 aura été l'année de tous les records dans l'emploi intérimaire. Le confinement de mars à mai entraîne une chute inédite en fin de premier trimestre (- 39,7 % par rapport à la fin 2019). L'intérim redécoule rapidement ensuite (+ 23,5 % au deuxième trimestre et + 21,5 % au troisième). Le deuxième confinement n'a pas d'effet aussi délétère que le premier : l'intérim progresse même de 5,2 % au quatrième trimestre. Sur l'année, l'emploi intérimaire reste toute de même en négatif avec - 4,9 %. La situation au niveau national est tout aussi maussade (- 5,3 %).

Si la Haute-Loire, l'Allier et l'Ain enregistrent une croissance (d'au moins 2 %), les autres départements sont à la baisse, supérieure à 10 % pour le Cantal, la Savoie et l'Ardèche. ●

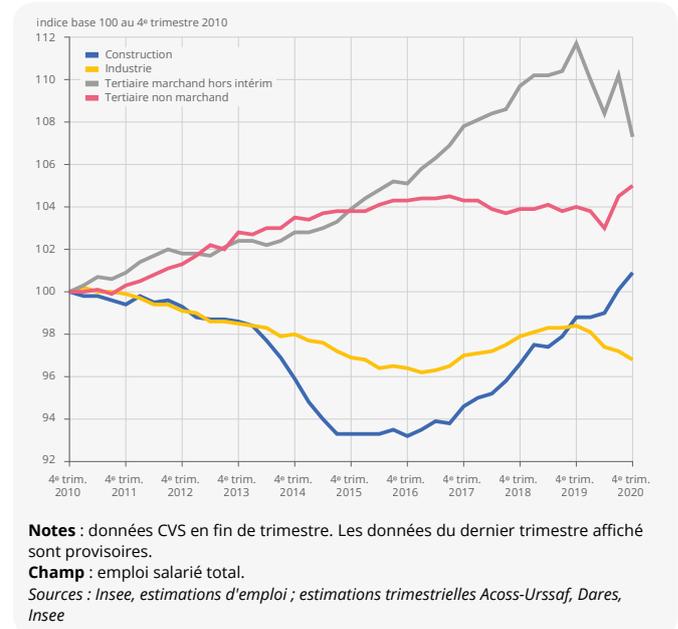
Auteur :

Frédéric Lahi, Insee Auvergne-Rhône-Alpes

► 1. Évolution régionale de l'emploi salarié total



► 4. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grands secteurs d'activité en Auvergne-Rhône-Alpes



► 2. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité en Auvergne-Rhône-Alpes

	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel (en %)						
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont intérim	Tertiaire non marchand	Total
Ain	198,6	+ 3,7	- 1,7	- 0,8	- 1,7	+ 2,0	+ 1,3	- 0,7
Allier	104,3	- 4,6	- 1,8	+ 1,1	- 1,6	+ 2,9	+ 0,5	- 0,7
Ardèche	93,0	- 2,7	- 0,1	+ 1,4	- 2,6	- 19,2	+ 0,2	- 0,8
Cantal	45,5	- 2,3	- 0,1	0,0	- 3,5	- 10,3	- 0,3	- 1,5
Drôme	194,7	- 0,5	- 0,8	+ 2,4	- 2,2	- 8,5	- 0,1	- 1,0
Isère	469,1	+ 3,7	- 1,3	+ 2,7	- 3,4	- 3,0	+ 1,2	- 1,2
Loire	257,0	+ 3,0	- 1,6	+ 1,7	- 2,5	- 2,5	+ 0,8	- 0,9
Haute-Loire	68,4	+ 6,3	- 1,6	+ 2,0	- 1,4	+ 4,7	+ 1,6	0,0
Puy-de-Dôme	244,1	+ 1,6	- 2,4	+ 2,1	- 2,3	- 4,5	+ 1,2	- 0,8
Rhône	905,3	+ 5,7	- 1,6	+ 2,0	- 2,0	- 6,9	+ 1,0	- 0,9
Savoie	163,8	- 5,6	- 1,0	+ 3,1	- 18,4	- 11,8	+ 2,5	- 8,7
Haute-Savoie	267,5	+ 11,2	- 3,4	+ 3,5	- 9,5	- 4,8	+ 1,3	- 4,5
Auvergne-Rhône-Alpes	3 011,2	+ 1,5	- 1,6	+ 2,1	- 4,0	- 4,9	+ 1,0	- 1,7

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

► 3. Emploi salarié total par secteur d'activité en Auvergne-Rhône-Alpes

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel (en %)		Glissement annuel moyen 2019/2014 ¹ (en %)	
		Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes France hors Mayotte	Auvergne-Rhône-Alpes	France hors Mayotte
Agriculture	25,4	+ 1,5	+ 0,1	+ 2,2	+ 1,6
Industrie	481,6	- 1,6	- 1,8	+ 0,1	- 0,2
Industrie agro-alimentaire	66,5	+ 0,1	- 0,3	+ 1,6	+ 1,0
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	52,2	+ 0,5	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
Biens d'équipement	81,1	- 2,2	- 2,6	- 0,7	- 0,7
Matériels de transport	24,1	- 2,8	- 2,9	- 0,6	- 0,5
Autres branches industrielles	257,7	- 2,2	- 2,3	+ 0,0	- 0,6
Construction	188,0	+ 2,1	+ 2,2	+ 0,6	+ 0,8
Tertiaire marchand	1378,2	- 4,0	- 2,6	+ 2,0	+ 1,7
Commerce	379,8	- 1,3	- 1,0	+ 1,2	+ 0,8
Transports	165,7	- 2,1	- 0,8	+ 1,0	+ 0,9
Hébergement - restauration	111,0	- 21,2	- 11,2	+ 3,3	+ 2,6
Information - communication	78,3	+ 0,6	- 0,5	+ 3,2	+ 2,5
Services financiers	82,2	- 1,9	- 1,1	+ 0,8	+ 0,6
Services immobiliers	28,2	- 3,4	- 1,8	+ 1,2	+ 1,2
Services aux entreprises hors intérim	300,3	- 1,4	- 1,1	+ 2,7	+ 2,5
Intérim	104,3	- 4,9	- 5,3	+ 7,1	+ 6,9
Services aux ménages	128,3	- 5,6	- 4,9	- 0,1	- 0,2
Tertiaire non marchand	937,9	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,1
Total	3011,2	- 1,7	- 1,1	+ 1,0	+ 0,9

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
¹ : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Champ : emploi salarié total.
 Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Avertissement

À partir des résultats du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi (ETE) localisées, réalisées en partenariat avec l'Acoess et les Urssaf (champ hors intérim) ainsi que la Dares (sur l'intérim), s'est étendu. En 2017, les ETE publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand - hors agriculture et activité des particuliers employeurs - en France métropolitaine. Depuis 2018, le champ des ETE localisées comprend les départements d'outre-mer (hors Mayotte) et l'ensemble de l'emploi salarié, donc y compris les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. De plus, une distinction des emplois « privé » et « public », établie à partir de la catégorie juridique des employeurs, est disponible au niveau régional. Les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution. Parallèlement, l'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, en particulier durant la phase de montée en charge de la DSN.

► Pour en savoir plus

- site internet insee.fr thème « Travail - Emploi »

Augmentation du chômage en 2020

Fin 2020, en dépit du renforcement de l'activité partielle pour limiter les effets de la crise sanitaire, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité, inscrits à Pôle emploi, est en forte hausse (+ 9,8 % sur un an). L'accroissement est nettement plus modéré pour les personnes cumulant activité réduite et recherche d'emploi (+ 0,7 %). L'année est aussi marquée par des mouvements conséquents de va-et-vient entre les catégories de demandeurs d'emploi. La stabilité du taux de chômage au sens du BIT sur un an (7 % de la population active) résulte de la définition retenue pour ce calcul.

Augmentation du chômage et bascules d'une catégorie de demandeurs d'emploi à l'autre

Avec 407 660 inscrits à Pôle emploi en Auvergne-Rhône-Alpes au 4^e trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi sans emploi (catégorie A, ► [pour comprendre les résultats](#)) a fortement augmenté sur un an (+ 9,8 %), à un rythme supérieur à celui de l'évolution nationale (+ 7,5 % France entière) ► [figure 1](#). La hausse du nombre de personnes cumulant une situation d'emploi et de chômage (262 000 personnes en catégories B ou C, ► [pour comprendre les résultats](#)) a été plus modérée (+ 0,7 %). Ces évolutions sont en partie le fruit de mouvements de bascule entre ces catégories de demandeurs d'emploi tout au long de l'année. Au premier semestre, en raison du confinement de mars à mi-mai, certains demandeurs d'emploi privés de leur activité réduite ont rejoint la catégorie A, générant une forte hausse de cette catégorie et un net recul des deux autres. Au second semestre, la sortie de confinement a permis pour certains un retour à l'emploi (baisse de la catégorie A), parfois en activité réduite (hausse des catégories B et C). Le deuxième confinement de fin d'année, partiel, n'a pas produit ces effets. Mais ni les reprises d'emploi, ni l'activité partielle renforcée dès mars 2020 n'ont réussi à compenser la hausse du nombre de demandeurs d'emploi sur un an. Toutes catégories confondues, elle est de + 6,1 % dans la région. L'augmentation s'échelonne de + 1,2 % dans le Cantal, à + 13,0 % en Savoie et même + 15,5 % en Haute-Savoie, ces deux derniers départements ayant été particulièrement affectés par le marasme du tourisme hivernal ► [figure 2](#).

Hausse plus marquée pour les hommes mais surreprésentation des femmes dans le chômage

La hausse annuelle des demandeurs d'emploi sans emploi est plus faible pour les femmes (+ 8,1 %) que pour les hommes (+ 11,6 %). Si leur part dans la catégorie A (49 %) est inférieure à celle des hommes, elles représentent en revanche 52 % des catégories ABC. Elles cumulent en effet, plus souvent que les hommes, chômage et activités réduites. Dans tous les cas, les femmes sont surreprésentées dans la demande d'emploi par rapport à leur part dans l'emploi (48 %).

Hausse plus forte pour les moins de 50 ans

La hausse annuelle est plus marquée pour les moins de 25 ans (+ 10,1 %) et les 25 à 49 ans (+ 10,2 %) que pour les personnes de 50 ans et plus (+ 8,9 %), pour lesquelles elle reste toutefois notable. Elle est nettement plus modérée pour les personnes exerçant une activité réduite (+ 3,5 % pour les jeunes et quasiment stable pour les autres tranches d'âge).

Forte surreprésentation des personnes titulaires d'un niveau de formation inférieur au bac

Fin 2020, la part des demandeurs d'emploi (catégories ABC) ayant un bas niveau de formation (inférieur au bac) est de 44 %, trois fois supérieure à leur poids dans l'emploi (15 % selon le Recensement de la population de 2017). En outre, elle présente de forts écarts selon les départements (de 37 % dans le Rhône à 56 % dans l'Allier).

Près de la moitié des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis au moins un an

Dans la région, 47 % des demandeurs d'emploi (avec ou sans activité réduite) sont inscrits à Pôle emploi depuis au moins 12 mois, une part en hausse de 2 points par rapport à 2019. Plus de la moitié d'entre eux (55 %) cumulent même deux ans de chômage ou plus. La durée moyenne d'inscription s'élève à 571 jours, soit 23 jours de plus qu'en 2019.

Stabilité du taux de chômage

Le taux de chômage régional au sens du Bureau international du travail (BIT) reste stable à 7,0 % de la population active, en deçà du taux national (8,0 %, en légère baisse de 0,1 point) ► [figure 3](#). Cette évolution tient à la définition du taux de chômage ► [pour comprendre les résultats](#) : les personnes définies comme chômeuses au sens du BIT doivent mener une recherche active d'emploi. Or, celle-ci a été fortement limitée en 2020 par les périodes de confinement, faisant sortir certains demandeurs d'emploi des statistiques du taux de chômage au sens du BIT.

Auvergne-Rhône-Alpes est passée du 3^e au 4^e rang des régions françaises présentant le taux de chômage le plus faible derrière la Bretagne (6,5 %), la Bourgogne-Franche-Comté (6,6 %) et les Pays de la Loire (6,7 %).

Les écarts entre les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont importants, les taux oscillant entre 4,6 % dans le Cantal et 8,4 % en Ardèche et dans la Drôme ► [figure 4](#). Sur un an, le taux est en hausse dans l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie, mais il est stable dans le Rhône et recule partout ailleurs. ●

Autrice :
Christine Jakse, DREETS

► 1. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2020				Évolution 2020/2019 ¹	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	322 070	207 650	48,1	50,9	+ 8,1	+ 11,6
Femmes	347 590	200 010	51,9	49,1	+ 4,3	+ 8,1
Moins de 25 ans	87 670	56 280	13,1	13,8	+ 7,6	+ 10,1
De 25 à 49 ans	412 960	244 760	61,7	60,0	+ 5,9	+ 10,2
50 ans ou plus	169 040	106 620	25,2	26,2	+ 5,6	+ 8,9
Inscrits depuis un an ou plus	317 390	nd	47,4	nd	+ 11,4	nd
dont inscrits depuis plus de 2 ans	173 770	nd	25,9	nd	+ 8,3	nd
Auvergne-Rhône-Alpes	669 660	407 660	100,0	100,0	+ 6,1	+ 9,8
France entière	6 008 400	3 815 200	100,0	100,0	+ 4,5	+ 7,5

nd : données non disponibles.

¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020.

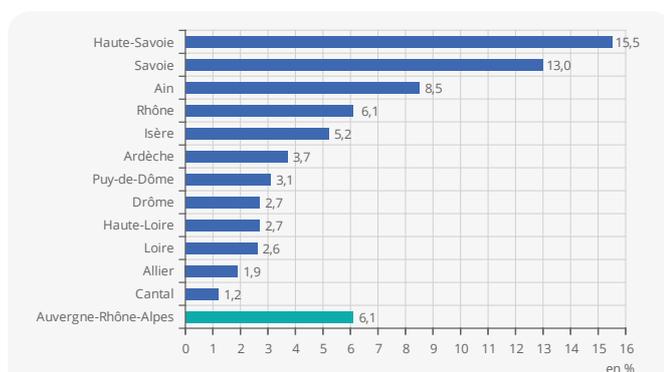
Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Lecture : au quatrième trimestre 2020, dans la région, 322 070 demandeurs d'emploi sont des hommes. Cet nombre est de augmentation de 8,1 % par rapport au quatrième trimestre 2019. Parmi eux, 207 650 sont inscrits en catégorie A (c'est-à-dire n'ont exercé aucune activité). Leur effectif est en croissance de 11,6 % sur un an. Les hommes représentent 48,1 % des demandeurs d'emploi de la région (50,9 % pour la seule catégorie A).

Source : Pôle emploi-Dares, STMT

► 2. Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (cat. ABC) entre 2019 et 2020¹



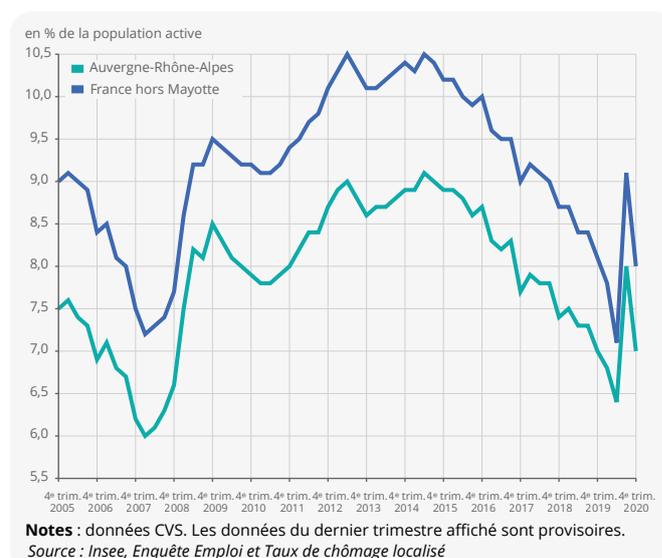
¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT

► 3. Évolution trimestrielle du taux de chômage au sens du BIT



► Pour comprendre les résultats

Comparaison des indicateurs de chômage :

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Les données de Pôle emploi ne couvrent que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi. Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi. De ce fait, le taux de chômage peut être stable et le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi peut augmenter pour la même période.

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Activité partielle :

L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail habituellement pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement. Un dispositif exceptionnel a été mis en place à partir du 25/03/2020. En particulier, l'allocation cofinancée par l'État et l'Unédic devient proportionnelle à la rémunération du salarié placé en activité partielle, à hauteur de 70 % de sa rémunération horaire brute (environ 84 % du net). Le reste à charge pour l'employeur est égal à zéro pour tous les salariés dont la rémunération est inférieure à 4,5 SMIC brut. Les demandes d'autorisation préalables doivent être validées pour la prise en charge de leur indemnisation.

► 4. Taux de chômage au sens du BIT (en % de la population active)

	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4 (p)	Évolution 2020 T4 / 2019 T4 (points de %)
Ain	5,9	5,8	5,5	6,9	6,0	+ 0,1
Allier	8,7	8,4	7,9	9,7	8,3	- 0,4
Ardèche	8,7	8,5	8,0	9,8	8,4	- 0,3
Cantal	4,7	4,5	4,3	5,5	4,6	- 0,1
Drôme	8,8	8,5	7,8	9,8	8,4	- 0,4
Isère	6,6	6,4	6,0	7,4	6,5	- 0,1
Loire	8,0	7,8	7,2	8,9	7,7	- 0,3
Haute-Loire	6,4	6,1	5,7	7,1	6,1	- 0,3
Puy-de-Dôme	7,0	6,8	6,3	7,9	6,8	- 0,2
Rhône	7,2	7,0	6,5	8,2	7,2	0,0
Savoie	6,1	6,1	5,8	7,0	6,6	+ 0,5
Haute-Savoie	6,0	5,9	5,8	7,4	6,6	+ 0,6
Auvergne-Rhône-Alpes	7,0	6,8	6,4	8,0	7,0	0,0
France hors Mayotte	8,1	7,8	7,1	9,1	8,0	- 0,1

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé

► Pour en savoir plus

- Note conjoncturelle Auvergne-Rhône-Alpes du 4^e trimestre 2020, Direccte, DRFIP et URSSAF d'Auvergne et Rhône-Alpes, février 2021
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Auvergne-Rhône-Alpes et par département aux premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres 2020, Direccte, DR Pôle emploi

Toujours plus de créations d'entreprises, en dépit du contexte sanitaire

Malgré la crise liée à la situation sanitaire, les créations d'entreprises continuent de croître dans la région en 2020. Le niveau atteint dépasse celui de 2019, qui était déjà une année record. Les créations sous le statut de microentrepreneur portent l'essentiel de la croissance régionale, tandis que les créations sous forme sociétale se maintiennent.

En 2020, 103 500 entreprises ont été créées en Auvergne-Rhône-Alpes. Le nombre de créations continue de croître (+ 3,2 %), bien qu'à un rythme plus modéré que les années précédentes ► **figure 1**. Les créations d'entreprises ont souffert d'un premier semestre particulièrement morose, subissant de plein fouet le choc du premier confinement, avant de grimper en flèche au troisième trimestre. Le deuxième confinement de novembre-décembre n'a eu que des effets limités sur les créations régionales, qui ne décroissent que légèrement au quatrième trimestre.

Tous les départements progressent, sauf le Rhône

La quasi-totalité des départements affichent une hausse du nombre de créations d'entreprises, parfois notable : + 11,7 % pour le Puy-de-Dôme, + 9,0 % pour la Haute-Savoie et + 8,9 % pour le Cantal ► **figure 2**. Seul le Rhône, qui concentre plus d'une création régionale sur trois, est en baisse (- 1,0 %). Les créations sous le statut de microentrepreneur y fléchissent, alors qu'elles sont en croissance partout ailleurs dans la région.

Les créations sous le statut de microentrepreneur stimulent la croissance régionale

Dans la région, les créations sous le statut de microentrepreneur progressent de 6,0 % en 2020. Plus des deux tiers des créations se font sous ce régime ► **figure 3**. Cette part tend à croître ces dernières années, en France comme en Auvergne-Rhône-Alpes, mais à un rythme moins rapide cette année.

Hors microentrepreneuriat, les créations d'entreprises individuelles fléchissent nettement dans la région (- 7,4 %), en particulier à cause d'un effondrement dans le secteur « commerce, transports, hébergement et restauration ». Enfin, les créations sous forme sociétale se

maintiennent à un niveau équivalent à l'année précédente.

Les services aux particuliers, seul secteur en régression

Après une forte progression en 2019, les créations industrielles augmentent de 5,2 % cette année, tirées vers le haut par les microentrepreneurs. La Drôme et la Savoie portent l'essentiel de la hausse régionale.

Représentant un dixième des créations régionales, la construction progresse plus timidement (+ 1,0 %). Si les créations sous le statut de microentrepreneur augmentent, les créations d'entreprises individuelles hors microentrepreneurs chutent drastiquement (- 20 %, ► **figure 4**) et limitent le nombre d'entreprises créées dans le secteur.

Le secteur « commerce, transport, hébergement et restauration » est le plus dynamique de la région (+ 10 %), grâce à la progression des microentrepreneurs qui comble le déficit dû aux entreprises individuelles (hors microentrepreneurs) et aux sociétés. Le secteur est tiré par la branche des transports, alors que l'hébergement-restauration accuse un léger repli. Le Rhône et les deux Savoie sont les moteurs dans ce secteur et capitalisent près des deux tiers de la hausse régionale.

Les services aux entreprises progressent modérément (+ 1,8 %), mais représentent le tiers du volume des créations régionales. C'est l'unique secteur où toutes les formes de créations d'entreprises sont en hausse dans la région. Au niveau départemental, seul le Rhône est à la baisse. Toutefois, son poids important dans le total régional limite fortement la croissance de ce secteur, malgré le dynamisme de tous les autres départements.

Enfin, la branche des services aux particuliers fait figure d'exception en étant la seule en repli (- 2,5 %), principalement sous l'effet de la contraction des créations sous le statut de microentrepreneur. Presque tous les départements sont en baisse ou stables, à l'exception du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire en hausse notable.

Une apparente chute des défaillances d'entreprises

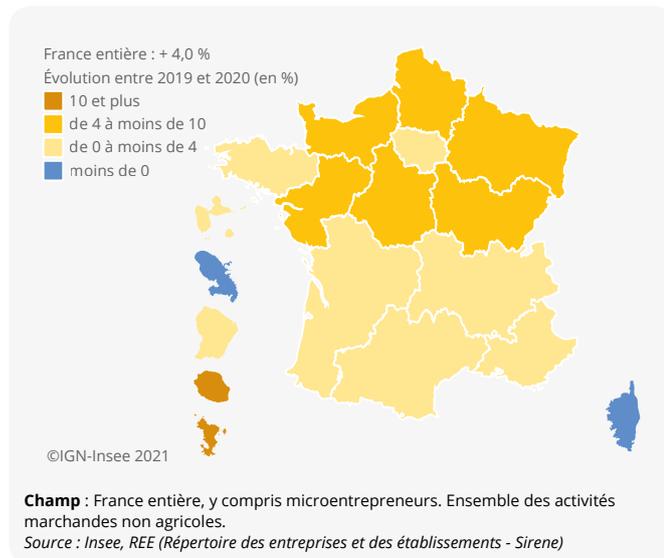
Effet indirect de la crise sanitaire, le niveau des défaillances d'entreprises est en chute libre (- 43 % par rapport à 2019, ► **figure 5**). Cette baisse est la conséquence de deux facteurs qui se succèdent. En début d'année, lors du premier confinement, les tribunaux de commerce ont reporté leurs jugements. Puis, le déploiement massif des aides de l'État destinées aux entreprises en difficulté (notamment les prêts garantis par l'État et le chômage partiel) ont réduit de fait les procédures de redressement judiciaire.

Au cours de l'année 2021, et en fonction du contexte économique à venir, un effet de rattrapage pourrait se produire, provoquant une brusque remontée du nombre de défaillances. ●

Auteur :

Frédéric Lahi, Insee Auvergne-Rhône-Alpes

► 1. Évolution annuelle régionale des créations d'entreprises



► 2. Créations d'entreprises par département (en %)

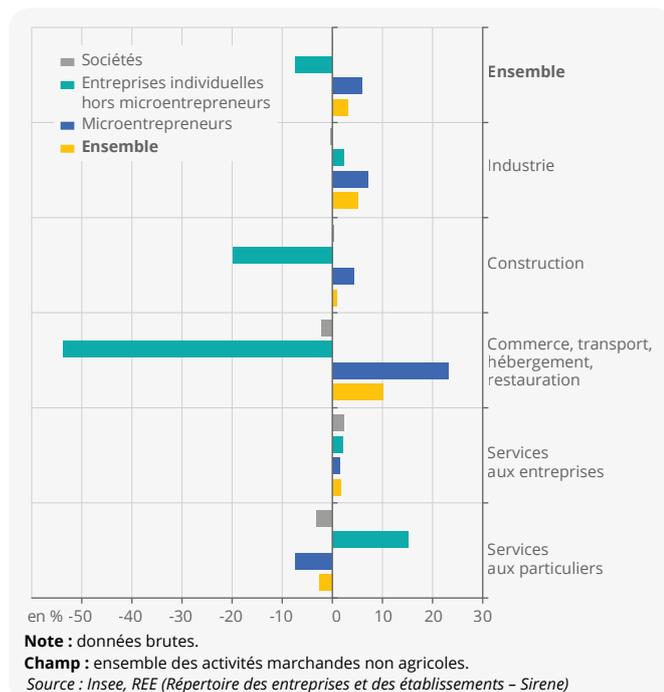
	Sociétés		Entreprises individuelles hors microentrepreneurs		Régime de microentrepreneur		Ensemble	
	Évolution 2020/2019		Évolution 2020/2019		Évolution 2020/2019		Créations en 2020 (nombre) Évolution 2020/2019	
Ain	-4,6	-24,8	+8,0	6 546	+1,5			
Allier	+1,6	+1,7	+10,8	2 326	+7,4			
Ardèche	-2,5	-12,6	+11,1	3 237	+4,7			
Cantal	+0,9	+16,1	+10,9	860	+8,9			
Drôme	-1,9	+14,6	+4,9	6 163	+4,2			
Isère	+1,6	-11,4	+4,1	15 998	+2,2			
Loire	+2,9	-40,6	+23,2	8 343	+6,9			
Haute-Loire	+10,7	+28,0	+3,0	1 760	+8,6			
Puy-de-Dôme	+0,4	+23,4	+13,9	6 315	+11,7			
Rhône	-2,0	+5,5	-1,3	34 631	-1,0			
Savoie	+2,0	-21,7	+11,7	6 076	+4,8			
Haute-Savoie	+4,8	-7,0	+13,3	11 273	+9,0			
Auvergne-Rhône-Alpes	+0,2	-7,4	+6,0	103 528	+3,2			
France entière	-0,2	-13,5	+9,2	848 164	+4,0			

Note : données brutes.

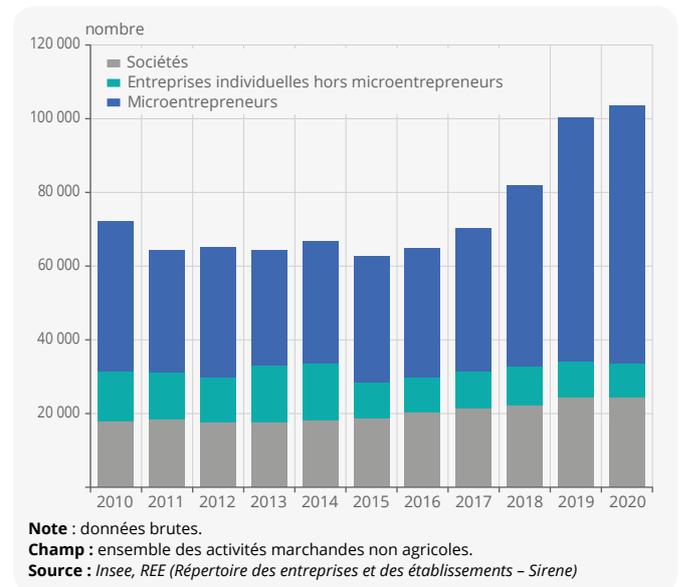
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene)

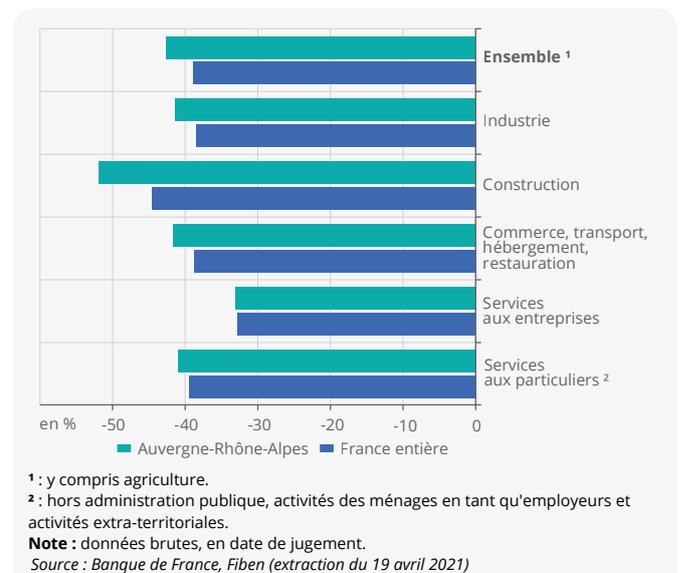
► 4. Évolution par secteur du nombre de créations d'entreprises entre 2019 et 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes



► 3. Créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes



► 5. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2019 et 2020



► Pour en savoir plus :

- « Conjoncture régionale », Tableau de bord de conjoncture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, thème « Entreprises »
- « Entrepreneuriat féminin : la parité avance à petits pas », *Insee flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 86, mars 2021

La crise sanitaire perturbe la demande et influe sur les prix

La crise sanitaire et le confinement modifient les habitudes de consommation et perturbent ainsi la demande, nécessitant une grande réactivité de la part des acteurs de la chaîne alimentaire. L'année 2020 est chaude et sèche et les rendements de plusieurs cultures sont pénalisés. Les productions de vin, de lait, de bovins et de porcs subissent les conséquences économiques de cette crise avec des effets disparates sur les prix.

Après un hiver doux et sec, il faut attendre le mois de juin pour bénéficier de pluies significatives et l'été est ensuite très chaud et sec. La température annuelle moyenne se situe 1,5° C au-dessus des normales et le déficit hydrique s'élève à 16 % ► **figure 1**.

Une mauvaise récolte de céréales et de fourrages

Depuis trois ans, la récolte céréalière est inférieure à sa moyenne quinquennale et elle est encore en recul de 15 % cette année. L'été très chaud et sec réduit le potentiel des parcelles de maïs non irriguées.

Après six ans de prix faibles, la demande mondiale soutenue tire le cours des céréales vers le haut ► **figure 2**. À partir du milieu d'année, les oléagineux bénéficient également d'un contexte international plus favorable.

La sécheresse printanière puis les chaleurs et le manque de pluie en été et en automne limitent également la pousse de l'herbe. Le déficit fourrager régional est de 22 %.

Viticulture sous tension entre crise sanitaire, taxe américaine et Brexit

Le potentiel de la vigne était très prometteur jusqu'en juin mais le manque de pluie de l'été limite les volumes produits. La qualité reste de belle facture. La récolte est 7 % supérieure à celle de 2019 et identique à la moyenne quinquennale. Sous l'effet des confinements et de la fermeture de la restauration hors domicile, les transactions

sont en baisse de 22 % sur un an en beaujolais et de 10 % en côtes du Rhône. Les prix évoluent globalement à la baisse ► **figure 3**. Le Brexit et la taxe américaine sur les vins français pénalisent les exportations aux États-Unis et au Royaume-Uni. La baisse des valeurs exportées n'est toutefois que de 1 % en beaujolais et de 4 % en côtes du Rhône, grâce à des compensations vers d'autres pays.

Une année atypique pour la filière fruits et légumes

La crise sanitaire complique le début d'année et limite les accès à la main-d'œuvre saisonnière. Comme dans d'autres filières, les productions locales sont privilégiées par les consommateurs, la logistique doit s'adapter. Les récoltes sont précoces grâce à la douceur de l'hiver. La région représente 51 % de la production nationale d'abricots mais la récolte 2020 chute de 28 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les prix de la majorité des fruits et légumes sont en forte hausse (en un an, + 54 % pour l'abricot, + 28 % pour la pêche, + 21 % pour la courgette, + 17 % pour l'asperge et la fraise).

Production volontairement contenue pour le lait de vache mais dynamique pour celui de chèvre

Alors que l'année s'annonçait bien, le confinement induit un risque de surproduction et d'effondrement des prix. Il faut trouver des moyens de stocker les fromages fermiers, menacés de destruction faute de débouchés. Les éleveurs limitent alors la production de lait. La situation s'assainit à partir de fin

juin ► **figure 4**. La réduction du cheptel laitier bovin se poursuit selon le rythme régulier de 2 % par an. Inversement, face à une demande de lait de chèvre en hausse, la production progresse de 5 % sur un an.

Fort impact de la crise sanitaire sur les marchés bovins

Le marché des « broutards » (jeunes bovins maigres), déjà morose fin 2019, s'est nettement dégradé durant la crise sanitaire. Les Italiens continuent d'acheter des broutards à la France mais leurs cours finissent l'année en dessous de leurs valeurs de décembre 2019 ► **figure 5**. Les confinements et la fermeture de la restauration hors domicile bouleversent les habitudes de consommation. La viande hachée est plébiscitée et le jeune bovin mâle engraisse perd beaucoup de valeur sur l'ensemble des marchés européens.

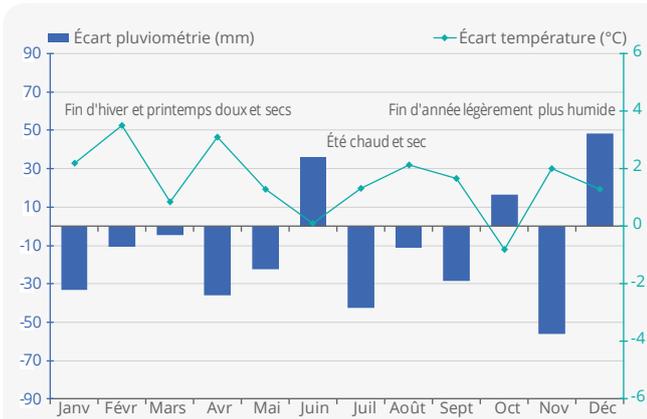
La crise sanitaire ainsi que la présence de peste porcine en Allemagne (et ses conséquences sur les exportations allemandes dans un contexte très internationalisé) font chuter les cours du porc en Europe. La cotation régionale perd 19 % entre avril et décembre.

Le prix de l'agneau est affecté par le premier confinement mais le choix d'une consommation locale et la limitation des importations permettent une revalorisation historique des prix. ●

Auteur :

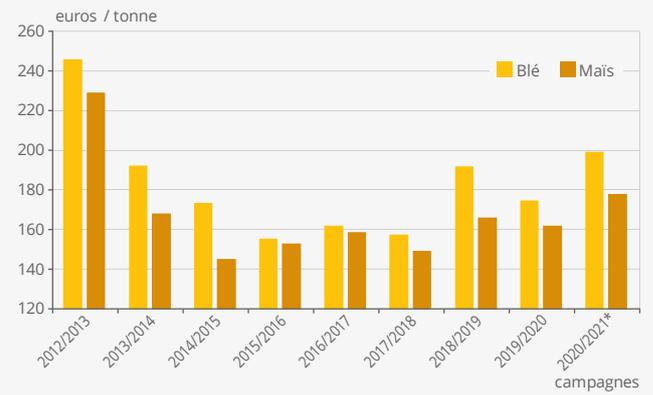
David Drosne, Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

► 1. Écart de la pluviométrie et des températures 2020 par rapport aux normales saisonnières en Auvergne-Rhône-Alpes



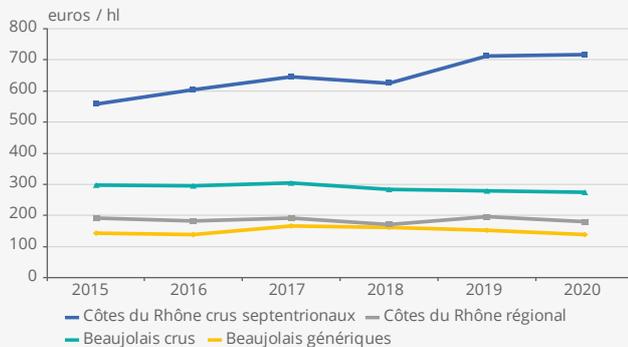
Lecture : en décembre 2020, comparativement à la normale saisonnière, la pluviométrie est de 48 mm supérieure et la température plus élevée de 1,3 °C.
Source : Météo France

► 2. Cotation du blé tendre et du maïs grain



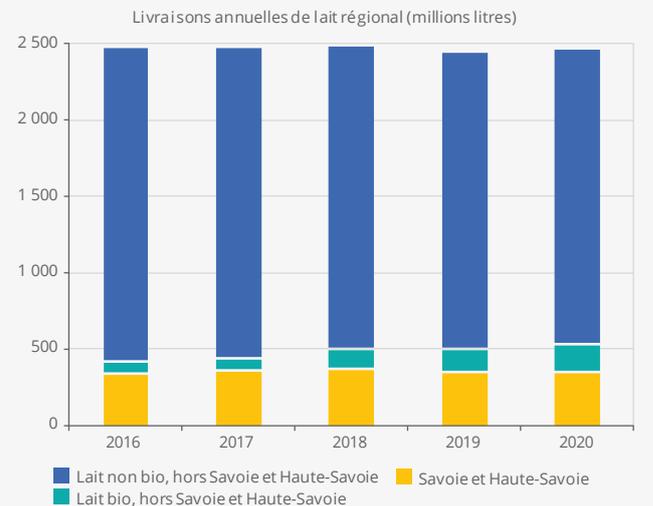
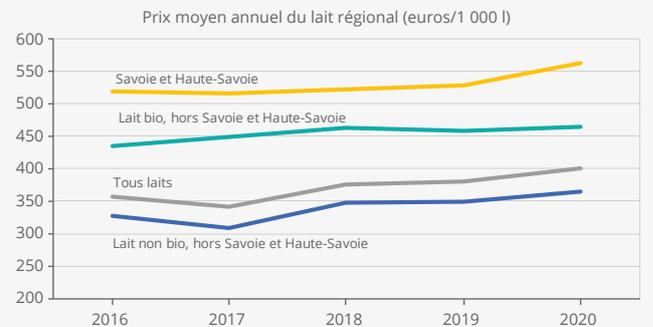
Notes : les campagnes portent sur les périodes du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Pour la campagne 2019/2020, les données sont arrêtées fin janvier 2021.
Source : FranceAgriMer, La Dépêche

► 3. Prix des millésimes de l'année précédente relevés en février - transactions en vrac



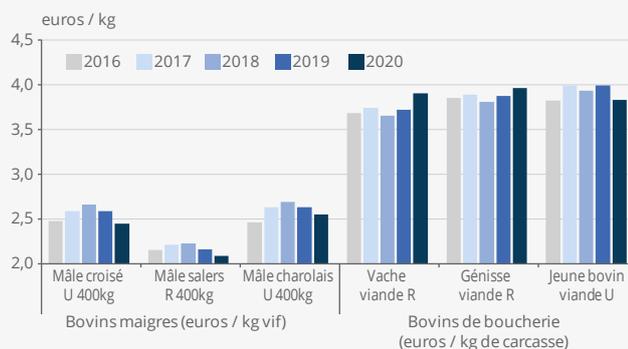
Note : les campagnes commerciales portent sur la période du 1^{er} août au 31 juillet de l'année suivante. Pour la campagne 2020/2021, les données sont arrêtées fin mars 2021.
Source : Inter Beaujolais, Inter Rhône

► 4. Livraison et prix moyen du lait de vache payé au producteur



Source : enquête mensuelle SSP / FranceAgriMer

► 5. Évolution des cotations annuelles des bovins maigres et des bovins de boucherie (zone centre-est)



Sources : commissions de cotation des bovins maigres de Clermont-Ferrand et Dijon - FranceAgriMer

► Pour en savoir plus

- Site internet du SSP : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
- Site internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

La construction en difficulté, seul l'emploi résiste

La construction de logements est en très fort repli en 2020. Concernant la promotion immobilière, le recul des ventes est massif. La construction de locaux est aussi orientée à la baisse. L'entretien-rénovation du Bâtiment voit son niveau d'activité reculer et les carnets de commandes des travaux publics se réduire. L'emploi salarié de la construction progresse néanmoins, mais l'intérim fléchit fortement. Enfin, dans le secteur, la création d'entreprises hors microentrepreneurs baisse.

La construction de logements neufs se replie

Les mises en chantiers de logements au cours de l'année 2020 enregistrent un fort recul (- 3,9 %) par rapport à l'année 2019 ► **figure 1**. En 2020, 49 300 logements ont été commencés dans la région. La situation est moins mauvaise qu'en France, où les mises en chantier baissent de plus de 8 % en 2020. Dans la région les autorisations à la construction décrochent (- 13,6 %) ► **figure 2**, pour atteindre un cumul de 55 200 logements sur l'année, soit une évolution similaire à celle constatée en France (- 13,9 %). À titre de comparaison, durant la crise de 2008, les autorisations de logements avaient connu un recul de près de 24 % sur un an dans la région.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 14 240 maisons et appartements neufs sont réservés au cours de la dernière année, soit un recul de 23 % par rapport à 2019 ► **figure 3**. Dans l'ensemble de l'Hexagone, le repli est de plus de 24 %. Cette diminution du marché des logements neufs est principalement due aux conséquences de la crise sanitaire. En particulier, les réservations du deuxième trimestre 2020 sont inférieures de 39 % à celles de la même période en 2019. En 2008, dans une situation de crise également, les volumes de vente avaient reculé de 35 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de prêts à taux zéro (PTZ) dans le neuf, pour financer l'achat ou la construction d'une résidence principale, baisse de 23,5 % entre 2019 et 2020. Ils concernent 6 800 ménages. En 2020, le nombre de logements sociaux, dont le financement est agréé par les pouvoirs publics, baisse de 24 % pour atteindre 10 970 logements. Parmi eux, ce sont les agréments de logements PLUS (Prêt locatif à usage social) qui connaissent la plus forte érosion (- 30 %), passant de 5 990 en 2019 à 4 180 en 2020.

La construction de locaux décroche

Les autorisations de locaux non résidentiels reculent très fortement ► **figure 4**. La surface totale des mises en chantier enregistrées au cours de l'année baisse de 17,6 % pour s'établir à 4,1 millions de m² (données provisoires). Ce recul concerne tous les types de locaux, mais il est particulièrement marqué pour l'hébergement hôtelier (- 48,5 %), les bureaux (- 27,6 %) et le commerce (- 26,8 %) ► **figure 5**.

L'entretien-rénovation est en berne

Selon la CERC (Cellule économique régionale de la construction), le chiffre d'affaires du secteur de l'entretien-rénovation recule de 7 % par rapport à 2019. L'activité est portée traditionnellement par le logement qui baisse de 6,5 %, tandis que l'entretien-rénovation des locaux non résidentiels recule de 8,2 %. Dans le parc privé, les aides accordées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) aux propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de copropriété, baissent de 17 % par rapport à l'année précédente. Elles s'élèvent à 87 millions d'euros et concernent 12 350 logements. L'aide publique MaPrimeRénov' peut être attribuée au propriétaire occupant pour financer des travaux et/ou des dépenses de rénovation énergétique dans sa résidence principale. En 2020, année de mise en place du dispositif, elle a concerné 15 400 logements, pour un montant des travaux engagés de 192,9 millions d'euros et un montant de primes de 73,9 millions d'euros. Destinés à financer des travaux de rénovation énergétique des logements, les éco-PTZ (éco-prêt) augmentent de 14,7 % en 2020 et concernent plus de 5 000 ménages, hausse à relier aux allègements apportés à ce dispositif

(notamment la suppression de la condition de bouquets de travaux et l'extension de l'éligibilité à tous les logements achevés depuis plus de deux ans).

À l'inverse, les PTZ dans l'ancien avec travaux reculent fortement (- 39 %) et ne concernent plus que 1 645 ménages.

Baisse des commandes dans les travaux publics, tassement pour les matériaux

Les carnets de commandes des travaux publics se sont légèrement dégarnis en 2020 et atteignent en moyenne 5 mois de travail garanti, soit un recul de 0,4 mois par rapport à l'année précédente. En 2020, la production de béton prêt à l'emploi baisse de plus de 7 % en un an. De janvier à novembre 2020, la production de granulats recule de 9,9 % par rapport à la même période de 2019.

Le secteur de la construction a cependant continué d'embaucher et regroupe 188 000 salariés fin 2020, en hausse de 2,1 % par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre moyen d'intérimaires sur trois mois à fin décembre 2020 décroche (- 11,5 %) et correspond à 18 000 équivalents temps plein.

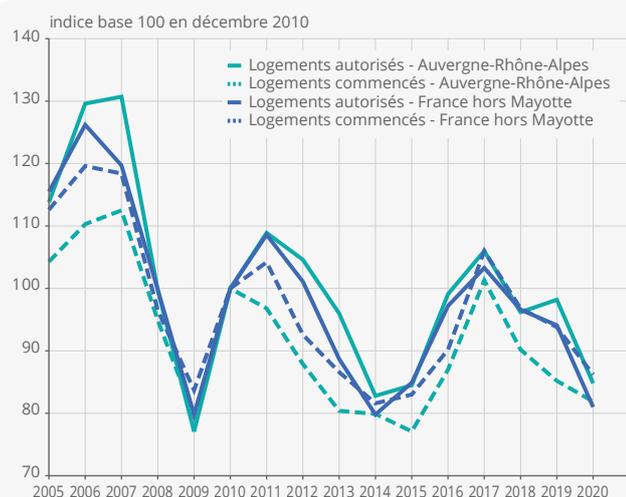
À la fin du 4^e trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi dans la construction est en très forte hausse (9,7 % sur un an), une évolution plus marquée qu'au niveau national (3,4 %).

La création d'entreprises recule. Au cours de l'année 2020, si on exclut les micro-entrepreneurs, 4 300 entreprises ont été créées dans le secteur, soit une baisse de 3,9 % sur un an. ●

Auteurs :

Perrine Billard, CERC Auvergne-Rhône-Alpes
Christophe Rafrat, Dreal Auvergne-Rhône-Alpes

► 1. Évolution de la construction de logements



Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021

► 2. Construction autorisée de logements par département (en %)

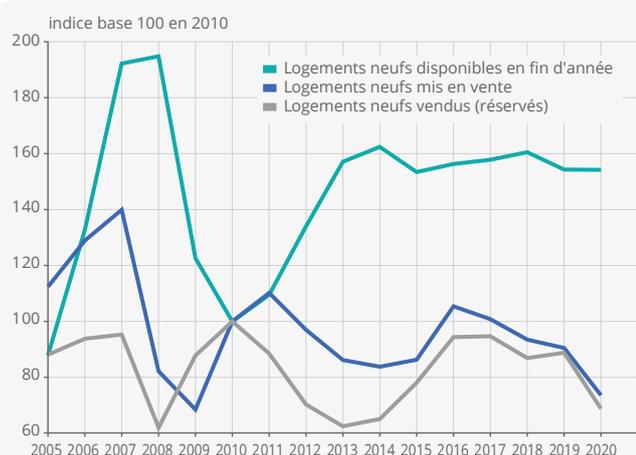
Département	Logements en 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Ain	4 700	- 4,8	- 1,5
Allier	700	- 23,2	+ 5,8
Ardèche	2 100	+ 4,1	+ 1,3
Cantal	400	- 19,1	+ 2,4
Drôme	2 900	- 15,0	+ 0,9
Isère	8 000	- 29,8	+ 5,8
Loire	3 500	- 0,6	+ 6,7
Haute-Loire	900	+ 7,0	- 1,6
Puy-de-Dôme	3 600	- 32,2	+ 10,7
Rhône	12 500	+ 1,0	- 2,3
Savoie	4 100	- 26,7	+ 7,9
Haute-Savoie	11 900	- 9,6	+ 7,1
Auvergne-Rhône-Alpes	55 200	- 13,6	+ 3,5
France hors Mayotte	386 800	- 13,9	+ 3,3

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021

► 3. Évolution de la commercialisation de logements neufs en Auvergne-Rhône-Alpes

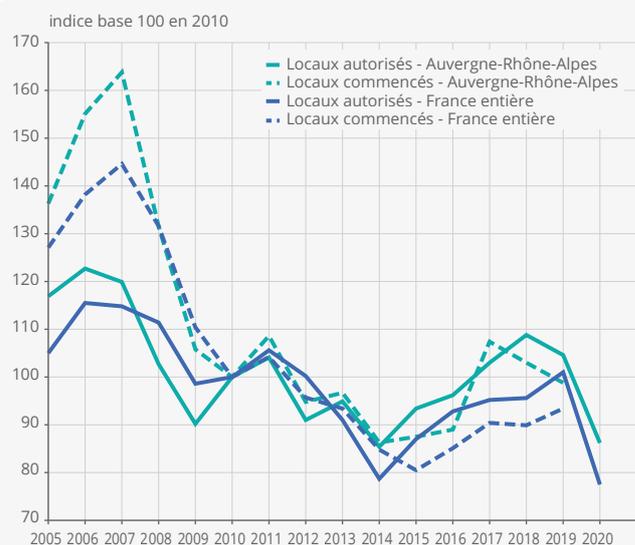


Note : données 2020 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers.

Source : SDES, enquête ECLN

► 4. Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021

► 5. Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type (en %)

Type	Auvergne-Rhône-Alpes			France entière	
	Surfaces autorisées en 2020 (milliers de m ²)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Artisanat	253	- 23,0	+ 9,5	- 8,0	+ 5,7
Bureaux	615	- 27,6	+ 6,5	- 25,2	+ 10,3
Commerce	419	- 26,8	+ 2,3	- 21,2	+ 0,3
Entrepôt	734	- 3,5	+ 4,9	- 32,9	+ 14,0
Exploitation agricole ou forestière	754	- 17,3	+ 0,3	- 19,1	- 0,2
Hébergement hôtelier	116	- 48,5	+ 29,5	- 21,1	+ 11,4
Industrie	501	- 18,5	+ 2,7	- 20,7	+ 5,9
Service public ou d'intérêt collectif	701	- 0,5	+ 2,7	- 22,1	+ 1,8
Ensemble	4 094	- 17,6	+ 4,1	- 23,3	+ 5,1

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021

► Pour en savoir plus

- Dreal Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>
- CERC – Observatoire régional du BTP : www.cercara.fr

Marché des véhicules neufs, trafics aérien et fluvial en très forte baisse

Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs enregistre une baisse importante dans toutes ses composantes (véhicules particuliers, utilitaires légers, poids lourds, bus). Le trafic aérien connaît une diminution historique du nombre de passagers transportés. Le bassin Rhône-Saône est le bassin français qui subit la plus forte contraction du transport fluvial de marchandises.

Dans un contexte mondial de crise sanitaire, toutes les composantes de la mobilité des personnes et des marchandises sont à la baisse, avec des amplitudes diverses. Le marché automobile a connu en 2020 un net repli en Auvergne-Rhône-Alpes, les concessions ayant été fermées pendant plusieurs mois.

Des immatriculations de véhicules particuliers en forte baisse

Après le record historique régional des transactions de voitures neuves en 2019, 190 000 véhicules particuliers neufs ont été vendus en 2020, soit une baisse annuelle de 23 % ► **figure 1**, légèrement inférieure à celle observée au plan national ► **figure 2**. Tous les départements connaissent des diminutions annuelles sévères, mais les situations diffèrent localement. Le nombre de véhicules achetés par des loueurs ou par des entreprises s'effondre de 26 %. Les investissements des particuliers connaissent un recul annuel de 20 % et représentent la majorité des ventes.

Percée des véhicules électriques ou hybrides, forte diminution des émissions de CO₂

Les incertitudes liées au contexte socio-économique ont influencé le comportement des acheteurs. Les acquisitions de véhicules particuliers évoluent fortement avec l'essor des motorisations alternatives (hybrides et électriques). Le recul des motorisations diesel amorcé en 2013, aussi bien au plan national que régional, s'accélère encore en 2020. En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de véhicules au gasoil enregistre une baisse annuelle de 34 %. Les immatriculations de véhicules essence

(hors hybride) diminuent elles aussi (- 39 %). Les motorisations électriques ou hybrides, avec 46 300 immatriculations, voient leur volume plus que doubler en 2020. Exprimées en norme NEDC*, les émissions moyennes annuelles de CO₂/km des véhicules particuliers neufs baissent fortement pour la région (- 14 %) et se situent à 96 grammes/km, contre 112 grammes/km en 2019.

Les investissements professionnels plongent aussi

En Auvergne-Rhône-Alpes, les immatriculations de véhicules utilitaires légers neufs (poids inférieur à 3,5 tonnes) baissent de plus de 14 % en 2020, un peu moins qu'au niveau national. Les véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes, après avoir connu quatre années de hausse consécutives, reculent de 19 % au niveau régional (contre 24 % au plan national). Avec seulement 650 unités, les immatriculations d'autobus et d'autocars, dont le marché apparaît toujours très erratique, reculent de 36 %.

Un effondrement historique du trafic aérien

Après des années de croissance record tant aux plans international, national que régional, le transport aérien fait partie des secteurs les plus touchés par la pandémie sanitaire mondiale. Le trafic passager, international comme intérieur, a été quasiment interrompu en France au second trimestre de l'année et sa reprise a été fortement encadrée. Ainsi, en 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes, un peu plus de 4 millions de passagers ont été transportés ce qui représente une baisse de 68,5 % par rapport à l'année précédente ► **figure 3**.

En valeur absolue, ce résultat est historique et le trafic passager régional en 2020 apparaît inférieur de moitié à celui enregistré en 2010 ► **figure 4**. Avec 3,5 millions de passagers, l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry connaît une baisse de 70 %. Sur cette même plate-forme, le fret aérien enregistre quant à lui une moindre diminution d'activité (- 20 %).

Le transport fluvial de marchandises sur l'axe Rhône-Saône en forte baisse

Au niveau national, après une année 2019 marquée par une forte croissance avec 7,4 milliards de tonnes-kilomètres (+ 10 %), 2020 enregistre une baisse de 11,5 % (6,5 milliards de tonnes-kilomètres), avoisinant le niveau d'activité de 2018. Cette tendance est généralisée sur l'ensemble des bassins, mais l'axe Rhône-Saône est celui qui a le plus souffert avec des diminutions d'activité de 22 % (à 960,5 milliards de tonnes-kilomètres) et de 19,3 % en volume (4,4 millions de tonnes transportées). De plus, la fermeture de l'écluse de Sablons dans l'Isère, entre mi-février et fin mars, à la suite d'un accident ayant affecté un bateau-citerne, a accentué la tendance baissière des transports sur cet axe en provenance ou à destination de la Méditerranée. Les filières ont été diversement affectées. Celles des matériaux de construction et de la métallurgie ont été très touchées du fait de l'arrêt des chantiers pendant le premier confinement, alors que la filière agricole a continué à fonctionner pleinement durant la même période du fait des excellentes récoltes de 2019. ●

Auteurs :

Jean-Yves Pouyet, François-Xavier Robin, Dreal Auvergne-Rhône-Alpes

* NEDC : New European Driving Cycle, norme d'homologation des véhicules neufs, remplacée depuis le 1^{er} mars 2020 par la norme WLTP (*World harmonised Light vehicle Test Procedure*).

► 1. Immatriculations de véhicules neufs par département d'Auvergne-Rhône-Alpes

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ¹		Véhicules industriels à moteur ²		Ensemble immatriculations ³	
	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)	2020 (nombre)	Évolution 2020/2019 (en %)
Ain	14 493	- 25,7	3 345	- 16,9	394	- 9,4	18 240	- 24,0
Allier	6 723	- 25,6	1 619	- 16,2	225	- 15,7	8 576	- 23,8
Ardèche	5 867	- 19,8	1 535	- 5,7	209	- 30,6	7 702	- 17,4
Cantal	2 961	- 29,8	993	- 8,5	235	- 1,3	4 219	- 24,1
Drôme	12 187	- 16,9	3 287	- 15,7	819	+ 7,2	16 347	- 15,8
Isère	27 378	- 20,9	6 949	- 16,9	832	- 4,3	35 322	- 19,7
Loire	14 840	- 23,8	4 224	- 13,4	591	- 16,1	19 697	- 21,5
Haute-Loire	4 198	- 23,7	1 189	- 24,7	151	- 32,6	5 553	- 24,3
Puy-de-Dôme	13 359	- 26,9	3 710	- 23,8	483	- 11,9	17 605	- 25,9
Rhône	50 133	- 21,9	16 988	- 9,7	1 404	- 29,0	68 638	- 19,6
Savoie	13 518	- 19,6	4 045	- 14,5	462	- 40,9	18 045	- 19,3
Haute-Savoie	24 364	- 25,9	5 292	- 16,0	411	- 27,1	30 116	- 24,4
Auvergne-Rhône-Alpes	190 021	- 22,9	53 176	- 14,4	6 216	- 19,0	250 060	- 21,2
France entière	1 684 725	- 24,9	410 557	- 15,9	43 372	- 24,3	2 144 997	- 23,2

Note : données brutes.

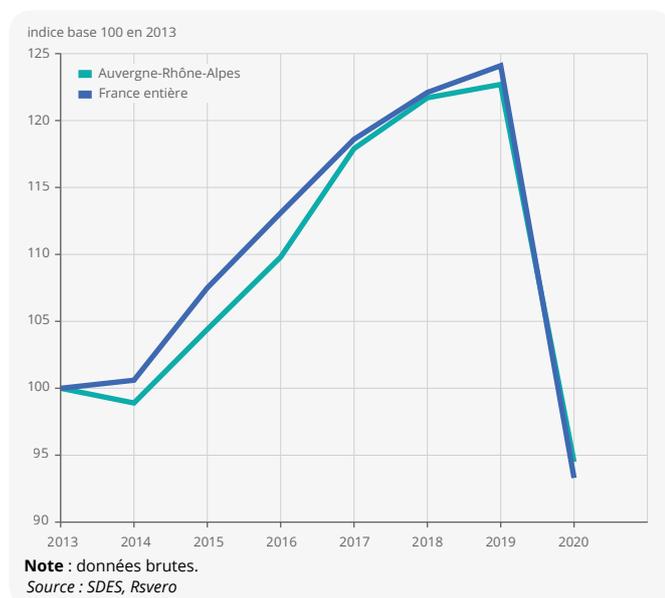
¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

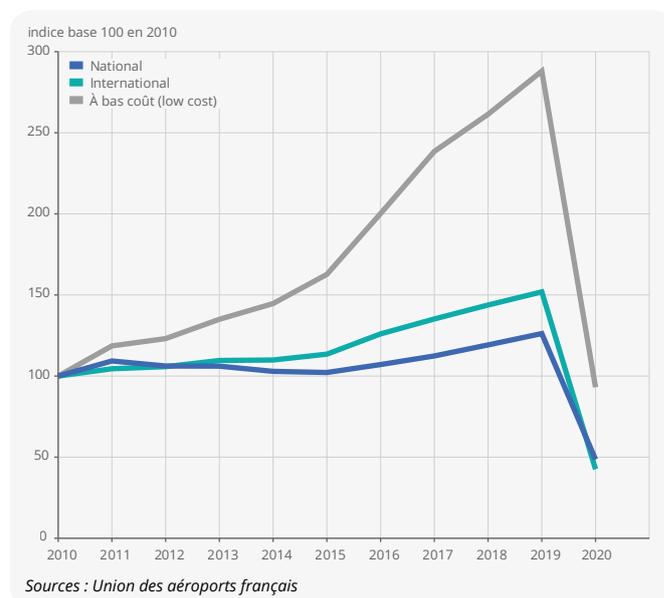
³ : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, Rsvéro

► 2. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



► 4. Évolution du nombre de passagers des aéroports en Auvergne-Rhône-Alpes



► 3. Passagers des aéroports

	Auvergne-Rhône-Alpes			France entière		
	Passagers 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	
Lignes nationales	1 602 802	- 61,4	+ 4,2	- 55,7	+ 2,4	
Lignes internationales	2 397 656	- 71,9	+ 6,7	- 72,6	+ 4,8	
Transit	11 751	- 77,9	- 5,9	- 68,1	- 3,9	
Total	4 012 209	- 68,5	+ 5,7	- 67,8	+ 4,1	
dont lignes à bas coût (low cost)	1 595 082	- 67,7	+ 14,8	- 69,8	+ 10,3	
Part des lignes à bas coût (low cost) (%)	40	///	///	///	///	///

Note : données brutes.

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français

► Pour en savoir plus

- Dreal Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

La crise sanitaire entraîne une baisse de la pollution et de la consommation d'électricité

L'année 2020, chaude et ensoleillée, connaît deux épisodes de canicule en juillet et en août. La crise sanitaire fait chuter la pollution de l'air et la consommation d'électricité. La production électrique globale diminue du fait de la baisse de la consommation et des restrictions d'activités. La production d'électricité renouvelable progresse légèrement.

Une année sèche, chaude et ensoleillée

L'année 2020 est marquée par une grande douceur tout au long de l'année, avec des températures maximales et minimales moyennes (18,4 °C et 7,2 °C) supérieures aux normales 1981-2010 ► **figure 1**. La température maximale moyenne est la plus forte enregistrée depuis dix ans.

Les cinq premiers mois de l'année ont été particulièrement doux et secs. Au cours de l'été, deux vagues de chaleur se sont produites (du 30 juillet au 1^{er} août puis du 6 au 13 août), suivies d'un épisode de chaleur tardif exceptionnel mi-septembre. Dans la région, le mois de novembre a connu un ensoleillement excédentaire de 57 %, ce qui constitue le record des mois de novembre les plus ensoleillés. Il présente parallèlement un déficit de précipitations (- 69 %), le plus important enregistré depuis 1978.

Une tendance à la baisse de la pollution

En 2020, deux événements exceptionnels ont eu un rôle important en matière d'amélioration de la qualité de l'air : la baisse du trafic routier lors du premier confinement lié à la crise sanitaire et les températures plus élevées que la normale au premier trimestre, qui ont pu contribuer à une réduction des besoins de chauffage au cœur de l'hiver. Lors du premier confinement, les niveaux d'oxydes d'azote ont été ainsi réduits de moitié par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Malgré tout, des épisodes de pollution ont été constatés. Les vagues de chaleur de l'été ainsi que les conditions anticycloniques hivernales en sont en partie responsables. Des pollutions à l'ozone ont été enregistrées fin juillet et en août pendant les fortes chaleurs et des pollutions aux PM₁₀ (particules fines d'un diamètre inférieur à 10 micromètres) fin janvier et en novembre

lors d'événements anticycloniques. Au final, le nombre de jours d'activation des dispositifs d'information ou d'alerte pollution a atteint 31 jours ► **figure 2**, et est inférieur de 12 jours à la moyenne des cinq dernières années.

La consommation d'électricité chute avec la crise sanitaire

En Auvergne-Rhône-Alpes, la consommation d'électricité a chuté de 5,6 % en 2020 (- 3,5 % sur l'ensemble de la France métropolitaine), passant de 65,7 TWh en 2019 à 62 TWh en 2020. Cette diminution, plus importante que les années précédentes, ne peut pas être expliquée uniquement par les conditions de températures clémentes. La crise sanitaire, en ralentissant l'activité économique, a eu un impact important sur la consommation électrique de la région.

Une production d'électricité renouvelable qui augmente

La région est une importante zone de production d'électricité ; 43 % de sa production est exportée vers les régions et pays limitrophes en 2020. En Auvergne-Rhône-Alpes, 71 % de l'électricité est produite par le nucléaire, 27 % par les filières renouvelables et 2 % par le thermique à combustibles fossiles. La région possède le parc renouvelable le plus important de France métropolitaine : 25 % de la puissance installée (représentant la capacité maximale de production électrique de ces équipements) et 25 % (soit 29 812 GWh) de la production d'électricité renouvelable en 2020, dû principalement à l'importance de la production hydraulique ► **figure 3**.

L'année 2020 est marquée par une forte baisse de la production totale d'électricité (110 TWh) du fait de la baisse de la consommation liée à la crise sanitaire,

soit 6 % de moins que l'an dernier. La production nucléaire, fortement affectée par les restrictions d'activité durant le premier confinement, a baissé de 10 %. À l'inverse, la production des énergies électriques renouvelables a augmenté de 7 %, du fait de la croissance du parc installé pour le solaire et d'un déficit d'eau mieux réparti sur l'année qu'en 2019 pour l'hydraulique.

Dans la région, l'essentiel de l'électricité renouvelable provient des barrages, qui représentent 89 % de la production en 2020. Près de la moitié (44 %) de l'électricité hydraulique produite au niveau national provient d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Hors hydraulique, le parc se développe avec une puissance installée qui progresse de 8,6 %, permettant une augmentation de la production de 2,5 %. La production d'électricité photovoltaïque s'accroît de 10 % par rapport à 2019 et s'établit à 1 327 GWh. Cette augmentation s'explique à la fois par un ensoleillement généreux au cours de l'année, mais aussi par une forte croissance de la puissance installée ► **figure 4**, qui augmente de 11,5 %, soit davantage qu'au niveau national (+ 10 %).

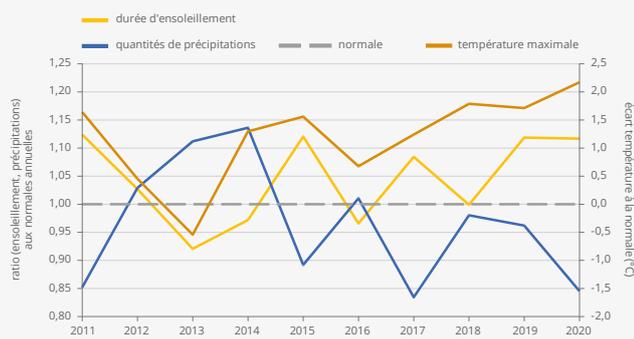
La production d'électricité éolienne décroît de 4 % par rapport à 2019 (1 141 GWh en 2020), malgré une augmentation de 6 % de la capacité de production de la filière ► **figure 5**. La région ne représente cependant que 3 % de la production d'électricité éolienne en France métropolitaine.

La production d'électricité issue de la bioénergie renouvelable, c'est-à-dire de la biomasse, est de 769 GWh, et reste stable par rapport à 2019, la puissance installée progressant de 2 %.

Auteurs :

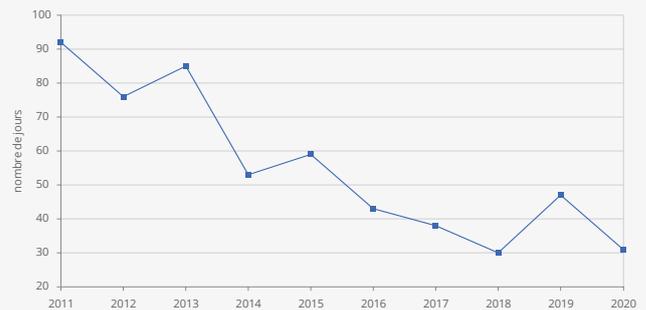
Fabien Mulot, François-Xavier Robin, Dreal Auvergne-Rhône-Alpes

► 1. Écart à la normale 1981-2010 de l'ensoleillement, de la pluviométrie et de la température en Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : en 2011, les quantités de précipitations sont de 771 mmm contre une moyenne 1981-2010 de 905, soit un ratio de 0,85. En 2020, la température maximale moyenne est de 18,4 °C, soit un écart à la normale (16,3 °C) de 2,1 °C.
Sources : Météo France et Infoclimat

► 2. Nombre de jours d'activation des dispositifs d'information ou d'alerte pollution PM₁₀, O₃, NO₂, SO₂ en Auvergne-Rhône-Alpes



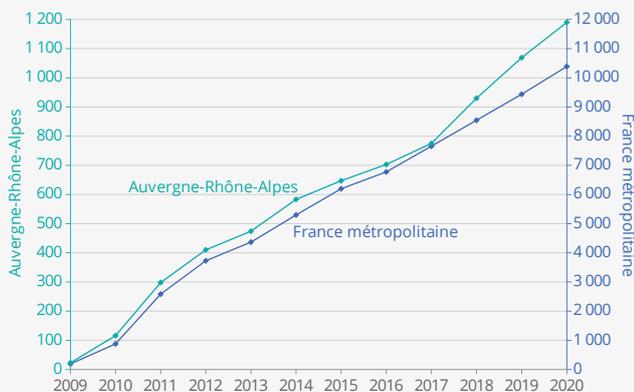
Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, les dispositifs d'information ou d'alerte pollution ont été activés pendant 31 jours au cours de l'année 2020.
Source ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

► 3. Production et puissance installée des filières électriques renouvelables en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020

Filière	Production (GWh)	Évolution (2020/2019) (en %)	Poids en France (en %)	Puissance installée (MW)	Évolution (2020/2019) (en %)	Poids en France (en %)
Éolien	1 141	- 4	3	583	+ 6	3
Photovoltaïque	1 327	+ 10	11	1 190	+ 11	11
Hydraulique	26 575	+ 8	44	11 794	+ 1	46
Bioénergies	769	+ 1	10	187	+ 2	9
Total	29 812	+ 7	25	13 754	+ 2	25
Total hors hydraulique	3 237	+ 3	5	1 960	+ 9	6

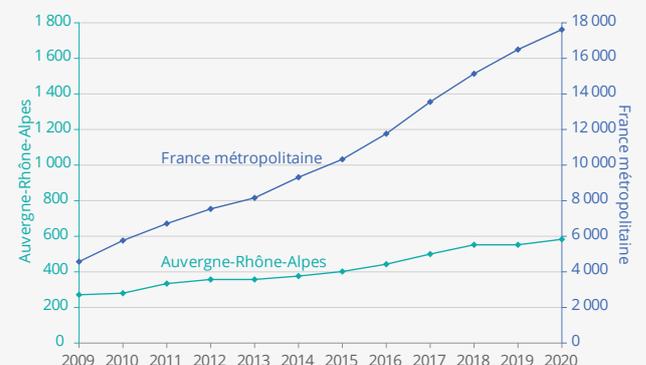
Lecture : en 2020, la production d'électricité hydraulique a été de 26 575 GWh en Auvergne-Rhône-Alpes, en progression de 8 % par rapport à 2019, La région représente 44 % de cette production en France. La puissance installée dans la région est 11 794 MW. Elle a crû de 1 % en 2020 et représente 46 % des capacités de production françaises.
Source : RTE

► 4. Évolution de la puissance installée en électricité photovoltaïque (en MW)



Lecture : en 2020, la puissance installée en électricité photovoltaïque est de 1 190 MW en Auvergne-Rhône-Alpes et de 10 387 MW en France métropolitaine.
Source : RTE

► 5. Évolution de la puissance installée en électricité éolienne (en MW)



Lecture : en 2020, la puissance installée en électricité éolienne est de 583 MW en Auvergne-Rhône-Alpes et de 17 616 MW en France métropolitaine.
Source : RTE

► Pour en savoir plus

- Dreal Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

Les prêts garantis par l'État dopent les encours de crédits

En Auvergne-Rhône-Alpes, la distribution de crédits atteint des records en 2020, avec une hausse de + 9,8 % après + 6,0 % en 2019. La politique de soutien aux entreprises, destinée à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire, a eu pour effet une augmentation exceptionnelle des encours de crédits de trésorerie (+ 68 %).

En 2020, avec plus de 275 milliards d'euros d'encours, la distribution de crédits à destination de la clientèle non financière (entreprises et ménages) enregistre une croissance exceptionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes. La hausse est de + 9,8 %, similaire au rythme national (+ 9,5 %). La région représente toujours 11,4 % de l'encours national des crédits et reste au deuxième rang derrière l'Île-de-France, largement devant les régions Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Hauts-de-France qui oscillent entre 150 et 180 milliards d'euros.

Ralentissement des crédits à l'habitat

Les crédits à l'habitat correspondent à 61,5 % des encours totaux de la région, légèrement plus que les 60,5 % de la France de province ► [figure 1](#). Ces financements sont souscrits à 82 % par des particuliers, une proportion stable au fil des années.

La progression des crédits à l'habitat est encore importante dans la région (+ 5,7 %), mais, du fait de la crise sanitaire, plus modérée que les années passées (+ 6,9 % en 2019 et + 6,4 % en 2018). Elle est également plus faible qu'au plan national, avec ou sans l'Île-de-France ► [figure 2](#).

Les taux de financements se sont stabilisés à des niveaux qui demeurent historiquement bas ► [figure 3](#). Le taux moyen des nouveaux crédits à destination des entreprises ou des particuliers ont cessé de baisser (respectivement 1,31 % et 1,24 %). La part des flux de rachats ou de renégociations diminue encore, pour atteindre son niveau le plus bas depuis plus de cinq ans, à 14,2 %.

Les crédits à l'équipement continuent leur progression

Les conditions de financements bancaires restent très favorables. Ainsi, le taux de crédit à l'équipement est stable pour les entreprises, autour de 1,20 %, et le taux de crédit à la consommation des ménages remonte faiblement, de 3,52 % à 3,58 %. Les encours régionaux atteignent 71,2 milliards d'euros, avec un rythme de croissance proche de celui de 2019 (+ 5,8 % après + 5,5 %). Comme les années précédentes, la hausse reste plus vigoureuse que celle observée sur l'ensemble du territoire (+ 5,2 %). Cette année, le Rhône devient le deuxième département de France en volume de crédits d'équipements distribués, avec 23,8 milliards d'euros, derrière Paris, mais désormais devant les Hauts-de-Seine.

Explosion des crédits de trésorerie

La distribution des crédits de trésorerie a été dopée par la large souscription de prêts garantis par l'État (PGE), pour plus de 14 milliards d'euros dans la région sur les 130 milliards octroyés au plan national. Ainsi, avec + 68,1 %, l'année 2020 est atypique et marque une rupture nette de la tendance au ralentissement observée ces deux dernières années. Dans le même temps, les encours enregistrés sur les comptes ordinaires débiteurs reculent sensiblement (- 22,2 %), à 2,8 milliards d'euros dans la région.

Rhône, Isère et Haute-Savoie concentrent près de 60 % des encours

Le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie concentrent la majorité de la distribution des crédits au plan régional, avec 58,1 % des encours, en partie du fait de leur poids économique dans la région ► [figure 4](#), ► [Pour comprendre les résultats](#).

Auteurs :

Stéphane Albert, Sandrine Arthaud, Banque de France

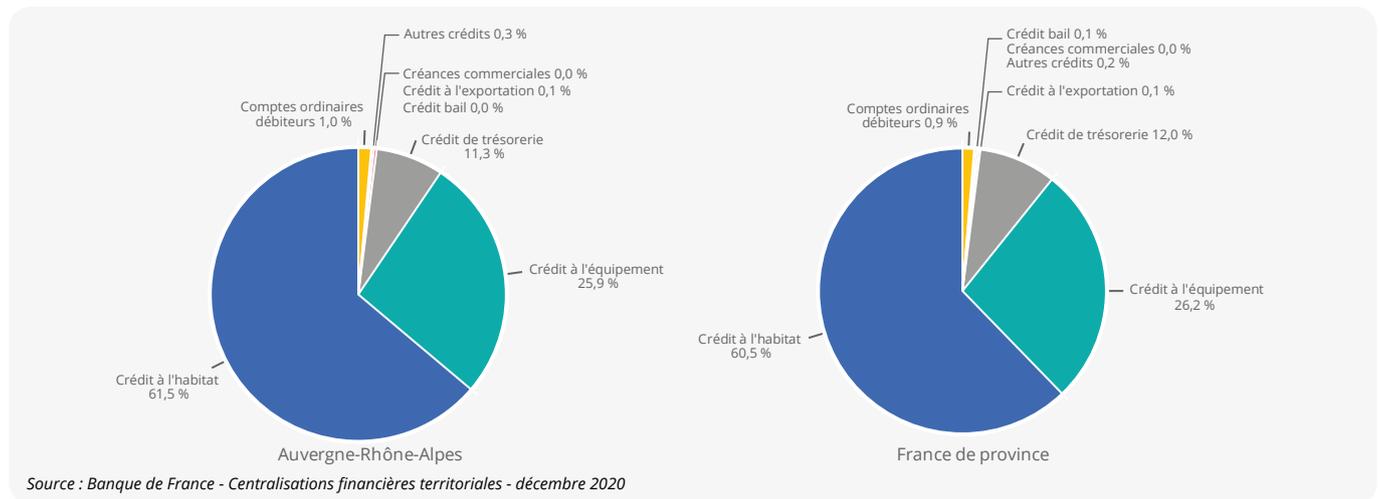
► Pour comprendre les résultats

Les centralisations financières territoriales recensent, sur une base conventionnelle, les opérations – dépôts et crédits – traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française, pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non résidente). Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières ni les institutions financières spécialisées.

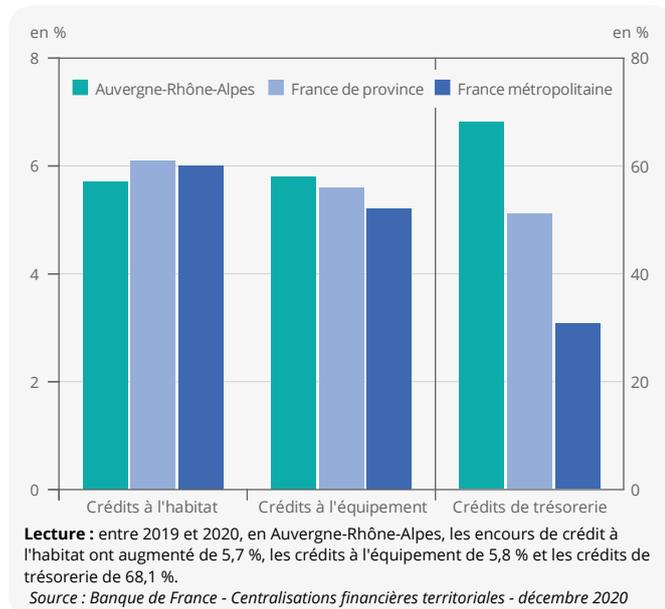
Les centralisations sont élaborées en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et sont agrégées par département de la France métropolitaine. Compte tenu de la surreprésentation de l'Île-de-France dans l'encours national, notamment dans les crédits de trésorerie en raison de la concentration des sièges sociaux sur Paris et ses environs, la comparaison avec la « France de province » (hors Île-de-France) pourra être privilégiée.

Les variations des données peuvent refléter les modifications affectant les réseaux bancaires.

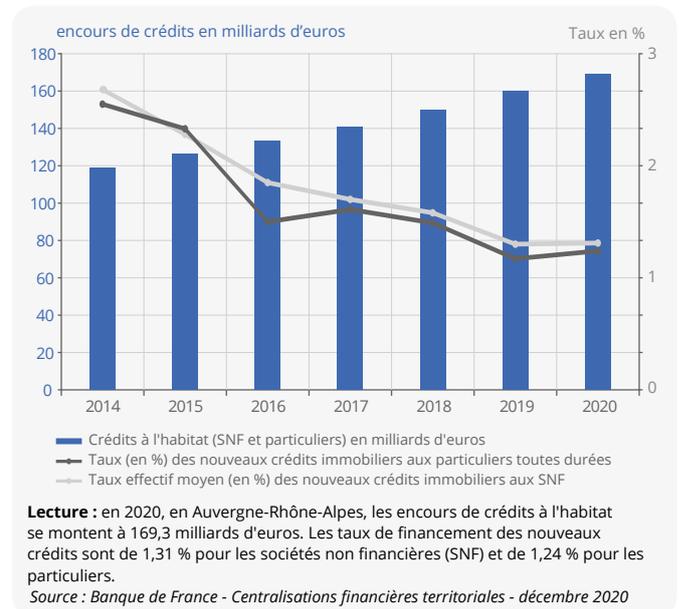
► 1. Répartition des encours de crédits en Auvergne-Rhône-Alpes et en France de province en 2020



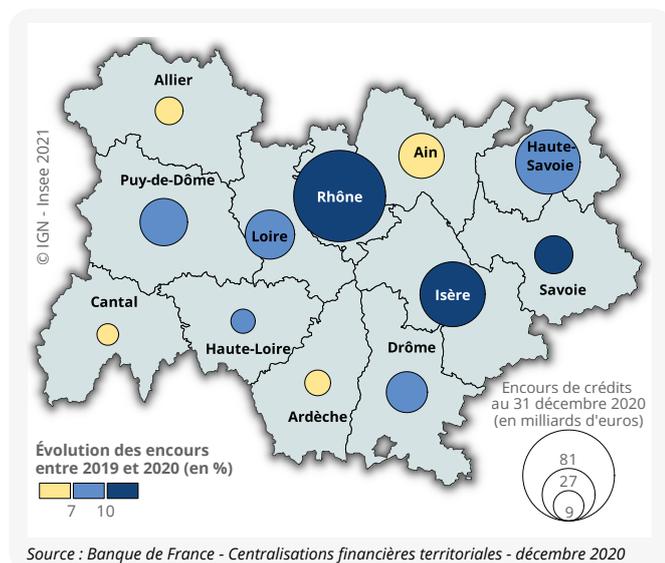
► 2. Évolution des différents types d'encours entre 2019 et 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes



► 3. Évolution des crédits à l'habitat et des taux de financement en Auvergne-Rhône-Alpes



► 4. Répartition départementale des encours de crédits



► Pour en savoir plus

- « Les entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes, bilan 2020, perspectives 2021 », Banque de France, site internet https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2021/04/15/erbp_auvergne-rhone-alpes_bilan-2020-perspectives-2021.pdf
- <https://www.banque-france.fr/page-sommaire/credit>

► Définitions

Bioénergie

Énergie produite ou transformée par les êtres vivants, la biomasse. La bioénergie, ou bio-énergie, est donc une forme d'énergie qui provient du processus de valorisation énergétique de la biomasse, lorsque la biomasse est effectivement utilisée comme combustible en vue de la production de chaleur ou d'électricité.

Biogaz

Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les décharges contenant des déchets organiques, mais on peut aussi la provoquer artificiellement dans des digesteurs (pour traiter des boues d'épuration, des déchets organiques industriels ou agricoles, etc.).

Biomasse

Matières organiques qui peuvent dégager de l'énergie par combustion directe ou suite à une étape de transformation.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en

faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
 - 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
 - 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
 - 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.
- On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé microentrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime microsocial et du versement fiscal libératoire en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Énergie renouvelable (EnR)

Sources d'énergies dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives.

S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Microentrepreneur

Le régime du microentrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'autoentrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le microentrepreneur bénéficie ainsi :
- du régime micro-social ;

- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224 et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Pluviométrie

Évaluation quantitative des précipitations, de leur nature (pluie, neige, grésil, brouillard) et distribution. L'unité de mesure varie selon que le type de précipitations est solide ou liquide, mais elle est ramenée en millimètre d'équivalence en eau par mètre carré de surface à fin de comparaisons.

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau international du travail (BIT).

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitaldel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Bilan économique 2020

Insee Conjoncture Auvergne-Rhône-Alpes

n° 27

Juillet 2021

Une année profondément affectée par la crise sanitaire

Succédant à trois années dynamiques, l'année 2020 restera marquée par le grand coup d'arrêt porté à l'économie régionale. De confinements en couvre-feux en passant par la fermeture de certains établissements, tous les secteurs et tous les acteurs économiques ont été touchés par la pandémie de Covid-19, à des degrés divers toutefois. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'emploi salarié baisse de 1,7 % et, dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 6,1 %. Le secteur du tourisme, particulièrement présent dans la région, est durement touché, plus fortement dans les hôtels que dans les campings. Très impacté par la limitation des déplacements, le secteur des transports souffre avec une chute de 68,5 % du trafic aérien, exprimé en nombre de passagers transportés, et une baisse générale du nombre de véhicules neufs vendus. La construction est également concernée par la baisse de l'activité, seul l'emploi du secteur résiste et termine en hausse (+ 2,1 %). Enfin, l'évolution du nombre de créations d'entreprises surprend, battant un nouveau record en dépit des circonstances sanitaires si particulières.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)



ISSN 2493-1462
REF. Insee Conjoncture
Auvergne-Rhône-Alpes n° 27
Juillet 2021